



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>) :	
Déclaration de M. Chissano (Mozambique).....	409
Déclaration de M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)	412
Déclaration de M. Gedle-Giorgis (Ethiopie).....	415
Déclaration de M. Shamir (Israël)	419
Déclaration de M. Niehaus-Quesada (Costa Rica)	422
Déclaration de M. Mirghani (Soudan)	426

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. M. CHISSANO (Mozambique) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec un profond plaisir que nous voyons siéger à la présidence de cette trente-sixième session de l'Assemblée générale un éminent représentant de la République d'Iraq, pays avec lequel nous entretenons des liens étroits d'amitié et de coopération. L'élection d'un éminent diplomate, qui représente un pays appartenant au mouvement des pays non alignés, un pays qui défend la cause de la liberté, de l'autodétermination et de l'indépendance des peuples et des pays, fait honneur à l'Assemblée. Ma délégation vous apportera, Monsieur le Président, son plein concours dans l'accomplissement fructueux de notre tâche.

2. Nous tenons également à présenter nos compliments au Secrétaire général pour les efforts inlassables et le dévouement dont il fait preuve dans la recherche des solutions les meilleures en vue du règlement des problèmes internationaux et des conflits qui assaillent l'humanité tout entière.

3. C'est avec satisfaction que nous saluons l'admission de la République de Vanuatu et du Belize comme Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cet agrandissement de notre grande famille des nations, fondée sur la légitime aspiration des peuples à l'indépendance, à la liberté et à la justice, n'est rien moins que la consécration des nobles principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Leur mise en œuvre devrait être irréversible. Tous les peuples qui sont encore victimes de la domination et de l'exploitation devraient occuper la place qui leur revient de droit dans cette assemblée.

4. Nous déplorons la détérioration inquiétante de la situation internationale, tant sur le plan politique qu'économique. La crise que connaît le système économique international fait encore naître des bouleversements importants dans les structures ainsi qu'une absence constante d'équité dans les relations économiques internationales entre les pays.

5. Malgré les mesures préconisées dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale*], les résultats

des négociations économiques multilatérales en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international ne sont que trop modestes encore. La traduction des déclarations d'intention en actes concrets dépend essentiellement de la bonne volonté politique des pays développés pour adopter des mesures fermes et efficaces qui contribueraient à la mise sur pied d'un nouveau système de relations économiques internationales.

6. Les solutions appropriées et durables aux problèmes qui se posent à l'économie mondiale exigent une méthode d'approche générale et intégrée des questions pertinentes telles que celles qui ont trait aux matières premières, au commerce, à l'alimentation, à l'énergie, à la monnaie et aux finances. Il est par conséquent impérieux que les négociations globales soient incessamment amorcées.

7. Les résultats fructueux de ces négociations globales, grâce à l'adoption d'accords collectifs sur de multiples questions, contribueront à la réalisation de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Leur échec, par ailleurs, pourrait avoir les pires conséquences pour la coopération et le développement international ainsi que pour la paix et la sécurité internationales.

8. La République populaire du Mozambique tient à souligner le fait que l'intensification de la coopération du point de vue de l'égalité, des intérêts mutuels et de la complémentarité représente un facteur important de l'accroissement du développement de nos pays. Nous réitérons notre plein engagement à l'égard des principes de confiance collective, lesquels sont un élément fondamental de la coopération internationale.

9. Nous sommes satisfaits des résultats obtenus à la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Caracas, avec l'adoption du Programme d'action [*voir A/36/333*] et les mécanismes qui y sont définis et qui, sans aucun doute, assureront le contrôle, le suivi et l'évaluation des mesures prévues dans le Programme.

10. L'ampleur et la gravité des problèmes qui préoccupent la présente Assemblée exigent une réflexion qui pourrait nous permettre d'identifier les causes qui en sont à l'origine.

11. La fin de la décennie des années 70 a été caractérisée par les luttes constantes des peuples vers leur émancipation, leur autodétermination et leur indépendance et par la récupération de leurs ressources naturelles et leur bonne utilisation. Pour l'impérialisme, l'idée de l'émancipation totale n'est pas intéressante, étant donné que l'égalité n'est pas compatible avec la domination et l'exploitation criminelles qui l'alimentent.

12. La décennie des années 80 s'ouvre sous le signe d'une aggravation de la tension dans plusieurs régions du monde. Le processus de détente qui était une réponse aux angoisses de l'humanité n'est plus la tendance principale dans les relations internationales. Le dialogue et la compréhension mutuelle en vue de résoudre nos problèmes ont été remplacés par le retour au climat de guerre froide. Dans un monde où, apparemment, le seul critère utilisé pour les relations avec les pays en développement est celui qui repose sur la dichotomie Est-Ouest, la souveraineté et l'intégrité territoriales sont des principes morts.

13. Utilisant « l'occupation communiste » comme un croque-mitaine, l'impérialisme cherche à nier aux peuples et aux Etats le droit du libre choix de leurs systèmes politique, économique et social ainsi que le libre exercice de leur souveraineté permanente sur leurs propres ressources naturelles. La déstabilisation des régimes démocratiques et populaires, au moyen du blocus économique, de l'infiltration d'agents, de l'utilisation de mercenaires et en ayant recours de façon éhontée à l'agression directe et ouverte, est monnaie courante aujourd'hui.

14. Par ailleurs, les régimes racistes, sionistes, fascistes et colonialistes ne reposant sur aucune volonté populaire et qui s'inspirent de la logique de la guerre froide voient que l'agression qu'ils perpétrent contre leur propre peuple est tout à coup appuyée et approuvée. La plupart du temps, l'impérialisme confie à ces régimes la tâche d'agir en tant qu'Etats policiers à l'égard de leurs voisins. Ce genre d'action aboutit à des provocations, à des agressions et à des massacres. C'est le cas de l'Afrique du Sud et c'est aussi le cas d'Israël. C'est aussi la triste réalité qui existe en Amérique latine, en Asie et en Océanie.

15. Nous n'avons pas encore dissipé dans nos mémoires les cendres et les débris d'Hiroshima et de Nagasaki, et, une fois de plus, l'humanité est menacée. La décision du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de fabriquer la bombe à neutrons est une menace qui plane sur nos têtes. En dépit de la ferme condamnation de la communauté internationale face à cette décision, Washington s'obstine à enrichir ses arsenaux de cette arme de génocide.

16. Les préparatifs du nouveau Gouvernement américain pour installer un nouveau type de missiles en Europe sont un autre défi lancé à l'opposition internationale. La course aux armements qui a acquis un élan nouveau au cours des derniers mois nous éloigne davantage encore des conditions idéales de paix — sans compter qu'elle compromet gravement les possibilités de développement des pays non industrialisés.

17. La délégation de la République populaire du Mozambique souscrit sans réserves aux inquiétudes qui ont été exprimées du haut de cette tribune quant aux effets de la course aux armements sur la paix et la sécurité mondiales et sur la coopération et le développement internationaux. Néanmoins, nous ne nous lasserons pas de répéter que les premières conditions nécessaires à l'établissement d'une paix durable sont la reconnaissance universelle du droit des peuples à leur souveraineté et à leur indépendance et la création d'un ordre politique international fondé sur la justice, l'égalité, la solidarité et le respect mutuel.

18. Il avait été dit qu'étant donné la faiblesse économique des pays en développement l'acquisition d'un équipement militaire se fait toujours aux dépens de la lutte urgente contre la faim, la pauvreté et le dénuement. Mais quand et pourquoi nos pays ont-ils recours aux armes? Nous ne recourons aux armes que lorsque nous avons épuisé les moyens pacifiques dans notre tentative d'affirmer clairement notre droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale. Nous avons recours aux armes pour défendre notre souveraineté et notre intégrité territoriale menacées en permanence.

19. Nos pays se proposent d'assurer leur développement, mais cela n'est possible que dans un climat de paix, lorsque notre souveraineté est respectée, lorsque tous les droits de nos peuples sont respectés.

20. Un désarmement général et complet est la profonde aspiration de toute l'humanité, mais cette aspiration ne saurait être conçue ni envisagée comme un obstacle à la lutte des peuples pour leur autodétermination et leur indépendance. L'existence même du colonialisme et de tout le système d'exploitation et de domination des peuples

est une des causes principales de la course aux armements et des conflits internationaux dans diverses régions du monde.

21. C'est dans ce contexte que nous réaffirmons, comme nous l'avons fait à l'occasion de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement [25^e séance], que le désarmement en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie implique l'éradication du colonialisme, du néo-colonialisme, du racisme, de l'*apartheid* et du sionisme. L'appui aux mouvements de libération nationale par tous les moyens, y compris la fourniture d'armes, est une condition importante à la réalisation des objectifs du désarmement.

22. Nous renouvelons notre plein appui en faveur de l'application des résolutions et aux décisions de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement. La mise en œuvre des mesures énoncées constitue la voie la plus sûre vers la création de conditions de paix et l'établissement d'un nouveau type de relations entre les pays.

23. La prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, prévue pour 1982, nous donnera l'occasion d'approfondir nos efforts vers l'exploration de cette voie importante vers la paix.

24. L'Afrique australe continue d'être le siège d'affrontements graves entre les forces de paix et de progrès et les forces réactionnaires qui encouragent l'exploitation et la domination perpétuelle des peuples. L'arrogance, l'intransigeance et les crimes perpétrés par le régime illégal de Pretoria sont au nombre des manifestations les plus brutales du caractère agressif de l'impérialisme.

25. Au cours de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, consacrée à la Namibie, notre délégation a analysé en détail les conditions de vie dégradantes existant dans notre région. Le régime de Pretoria, en dépit de la condamnation exprimée par la grande majorité de la communauté internationale, s'obstine dans son agression et son occupation d'une partie du territoire de la République populaire d'Angola. Cela signifie qu'il continue à bombarder la population civile, à détruire l'infrastructure économique et à bloquer toutes les activités productrices d'une région importante d'un pays indépendant et Membre de l'Organisation des Nations Unies. Les actions du régime d'*apartheid* contre la République populaire d'Angola font partie d'un plan général de déstabilisation de tous les Etats de l'Afrique australe.

26. Le Royaume du Lesotho, la République du Botswana, la République de Zambie, la République du Zimbabwe et mon propre pays ont été soumis à toutes sortes de provocations, de violations des frontières et de l'espace aérien, de sabotage et d'agression armée perpétrés par Pretoria. Ces actes sont la manifestation d'une action planifiée, systématique et continue dirigée contre l'indépendance et les efforts de reconstruction nationale réalisés dans nos pays, et qui vise à jeter le discrédit sur nos régimes et à perpétuer la situation de dépendance économique héritée du colonialisme.

27. En dépit du caractère évident de la situation qui existe en Afrique australe, les organismes pertinents des Nations Unies ne sont pas parvenus à traduire concrètement la répudiation et la condamnation internationales des crimes commis par l'*apartheid*, et encore moins à mettre fin à ce genre d'actions ou à contribuer effectivement au dédommagement du préjudice causé.

28. La République populaire du Mozambique estime qu'il est du devoir de cette organisation d'exiger que le régime de Pretoria indemnise la République populaire d'Angola pour les dommages provoqués par son invasion dans ce pays. Rien ne peut compenser les pertes en vies

humaines, les blessures infligées à la population et le profond traumatisme causés par ces actions criminelles.

29. La réponse appropriée à la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Angola est l'action courageuse des forces armées angolaises, qui continuent de verser leur sang ou de donner leur vie pour défendre le sol sacré de leur pays. Néanmoins, la condamnation, par la communauté internationale, des actions criminelles et réactionnaires commises par Pretoria, doit insister, entre autres types de sanctions, sur l'imposition du principe de l'indemnisation. Cette mesure, outre qu'elle fera porter la responsabilité de ces actes criminels à ceux qui les ont commis, constituera un acte de solidarité vis-à-vis de ceux qui luttent contre cette politique éhontée de l'*apartheid*.

30. Il a été amplement démontré ici que le régime raciste, illégal et minoritaire de l'*apartheid* maintient la majorité des habitants de l'Afrique du Sud dans les pires conditions coloniales, caractérisées par la répression, l'humiliation et le mépris total pour la vie humaine. Sous la direction de l'African National Congress [ANC] d'Afrique du Sud, le peuple sud-africain lutte contre les balles racistes dans un combat courageux qui le rapproche de la victoire finale.

31. De la même manière, le peuple namibien, sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO], résiste avec bravoure à l'envahisseur raciste, déjouant ainsi toutes les manœuvres dilatoires et toutes les actions tendant à vider de son contenu le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance.

32. Nous estimons devoir réitérer devant cette assemblée les principes que le peuple de la République populaire du Mozambique a énoncés au cours de la huitième session extraordinaire d'urgence, consacrée à la Namibie [7^e séance] : premièrement, le problème de la Namibie doit être résolu conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies; deuxièmement, la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et le plan approuvé par lui constituent le cadre politique et juridique pour une transition adéquate du territoire de la Namibie vers l'indépendance; troisièmement, la communauté internationale tout entière doit accepter ses responsabilités à l'égard du peuple namibien, étant donné que la Namibie est un territoire international; quatrièmement, l'Afrique du Sud doit être isolée politiquement, économiquement et diplomatiquement; la République populaire du Mozambique appuie l'application de sanctions complètes et obligatoires contre l'Afrique du Sud et estime que l'argument selon lequel l'imposition des sanctions n'aboutirait pas à des résultats positifs n'est pas valable. Il importe que tous les pays qui, directement ou indirectement, collaborent avec l'Afrique du Sud adoptent des mesures unilatérales visant à assurer l'isolement du régime raciste, comme certains pays l'ont déjà fait. Pour que les sanctions soient efficaces, il est impératif que les pays occidentaux qui sont des partenaires économiques et des alliés de l'Afrique du Sud les appliquent dans leur intégralité. Cinquièmement, la communauté internationale doit fournir un appui matériel et diplomatique à la SWAPO dans sa lutte armée pour la libération nationale, qui est, à l'heure actuelle, le seul moyen d'assurer la victoire finale au peuple namibien.

33. Nous désirons ajouter que notre pays est en faveur d'une solution négociée fondée sur l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Cependant, aucune solution ne devrait empêcher que ne s'exerce le droit du peuple namibien à décider lui-même de son propre destin et du type de lois fondamentales devant guider sa société.

34. Les efforts réalisés par la communauté internationale pour mettre en œuvre la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale, déclarant l'océan Indien zone de paix,

exempte d'armes nucléaires, n'ont pas donné de résultats jusqu'à présent. La République populaire du Mozambique renouvelle sa conviction qu'il est urgent d'adopter un instrument juridique universel ayant force obligatoire qui énoncerait les principes fondamentaux nécessaires à l'application immédiate de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix exempte d'armes nucléaires. C'est la raison pour laquelle nous soulignons la nécessité de convoquer une conférence internationale chargée d'examiner cette question. Nous estimons également que l'initiative du Président de la République démocratique de Madagascar est une contribution précieuse à la réalisation de cet objectif. Le développement de la coopération entre les pays de la région et entre ces pays et le reste de la communauté internationale exige que l'on établisse un climat de paix dans l'océan Indien.

35. C'est pour la même raison que nous estimons qu'il est nécessaire de créer les conditions favorables à une paix juste et à la suppression des foyers de tension, ce qui nous amène à concentrer notre attention sur l'évolution de la situation au Maghreb.

36. La République démocratique arabe sahraouie doit occuper la place qui lui revient de droit dans le concert des nations. La dernière Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] a adopté une résolution décidant la tenue d'un référendum sur l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, sous la supervision de l'OUA et des Nations Unies [voir A/36/534, annexe II, résolution AHG/Res. 103 (XVIII)]. C'est avec préoccupation que nous constatons que l'interprétation de cette décision de l'OUA, par le régime de Rabat, montre une fois de plus qu'il existe encore des intentions expansionnistes qui ne tiennent pas compte de la réalité de la situation militaire, sociale et politique existant au Sahara occidental. Il incombe également à l'Assemblée d'empêcher que l'on continue de faire obstacle à l'exercice du droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple du Sahara occidental. Nous lançons un appel au Royaume du Maroc pour qu'il honore l'engagement pris à Nairobi par Sa Majesté le roi Hassan II de coopérer pleinement avec l'OUA dans l'application de la décision susmentionnée.

37. Au Moyen-Orient, nous devons faire face à l'agressivité renouvelée du régime sioniste d'Israël. Les ambitions expansionnistes et la pratique internationale préméditée de crimes contre les vies humaines, qui caractérisent le régime de Tel-Aviv, ne se limitent plus au peuple palestinien et aux territoires arabes occupés. Les frontières du génocide et du massacre s'étendent. Le bombardement constant du Liban, le bombardement du centre de recherche nucléaire de l'Iraq, qui a été construit à des fins pacifiques, les menaces contre la Syrie et la Jordanie sont autant d'actions qui s'inscrivent dans le rôle de bastion des intérêts stratégiques de l'impérialisme au Moyen-Orient que se donne Israël.

38. L'élimination définitive de cette zone de tension, qui constitue une grave menace pour la paix et la sécurité mondiales, ne sera possible que si l'on applique rigoureusement les résolutions pertinentes des Nations Unies qui demandent, entre autres, le respect des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit de créer son propre Etat en Palestine, et le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés.

39. Dans la recherche de toute solution négociée au problème palestinien, l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], étant la partie intéressée au premier chef et le seul représentant légitime du peuple palestinien, ne saurait en aucun cas être exclue.

40. Au Timor oriental, le massacre, la répression et le génocide contre le peuple maubère s'éternisent. L'occupa-

tion du territoire du Timor oriental par le régime de Djakarta constitue une violation des principes du droit international, qui reconnaît la légitimité et la souveraineté de la République démocratique du Timor oriental. Notre organisation ne devrait pas rester indifférente devant les événements qui se produisent au Timor oriental. Notre organisation doit condamner et exiger le retrait immédiat des forces d'occupation de l'Indonésie du territoire du Timor oriental. La République démocratique du Timor oriental doit pouvoir occuper la place qui lui revient de droit aux Nations Unies. Nous nous félicitons des efforts déployés actuellement par le Portugal, puissance administrante du Timor oriental, pour trouver une solution au problème. La République populaire du Mozambique réaffirme son appui total à la juste lutte du peuple maubère sous la direction du FRETILIN¹, son seul représentant légitime.

41. Dans la région de l'océan Pacifique, deux autres zones constituent une source de grave préoccupation. Nous voulons parler de la présence des troupes des États-Unis en Corée du Sud, qui rend encore plus difficile le processus de réunification de la Corée et aboutit à la persistance de la tension dans la zone. Nous voulons parler des manœuvres qui empêchent la République populaire du Kampuchea d'occuper sa place à l'Organisation. Ces manœuvres sont une insulte à l'égard du peuple du Kampuchea et de son héroïque lutte de libération.

42. Les régimes dictatoriaux de l'Amérique latine intensifient leur répression féroce contre les peuples de cette région, ce qui va à l'encontre de la paix et de la sécurité et constitue un grave obstacle à la coopération entre les peuples latino-américains.

43. Nous saluons le peuple salvadorien qui, avec bravoure, lutte contre la dictature fasciste qui lui est imposée. La solution au problème d'El Salvador est inévitablement liée à la reconnaissance du Front de libération nationale Farabundo Martí et du Front démocratique révolutionnaire, qui sont les forces politiques dont il faut tenir compte pour un règlement politique des problèmes du territoire. Nous saluons le Gouvernement mexicain et le Gouvernement français pour le communiqué conjoint publié par les deux pays sur la situation en El Salvador².

44. Nous saluons la lutte du peuple chilien et des autres peuples d'Amérique latine qui résistent aux régimes dictatoriaux et fascistes qui les oppriment. Nous appuyons tout particulièrement la lutte du peuple de Porto Rico pour son autodétermination et son indépendance.

45. La République populaire du Mozambique, conformément à ses principes internationaux de solidarité avec les peuples qui luttent pour leur émancipation et la défense de leur souveraineté, exige le strict respect des accords sur le canal de Panama et le retrait des forces américaines de Guantánamo, territoire de la République de Cuba.

46. Notre débat à l'Assemblée est caractérisé par l'analyse détaillée des problèmes qui préoccupent la communauté internationale dans son ensemble. Nous identifions les éléments qui favorisent la détérioration de nos relations. Nous constatons que les causes essentielles de l'existence des zones de tension, qui prolifèrent dans nos différents continents, sont le maintien du colonialisme, du racisme, de l'*apartheid*, du sionisme et la course toujours croissante aux armements.

47. Chacun d'entre nous a le devoir d'user au mieux de son imagination pour éliminer ces causes maléfiques. Il faut essentiellement s'efforcer de mettre un terme à la course aux armements et de promouvoir l'émancipation politique et économique de tous les peuples. Nous devons nous efforcer de créer les conditions permettant à tous les peuples de jouir de leur droit à la liberté, à la paix et au progrès. Nous devons tous être en mesure de profiter des

progrès de la science et de la technique. C'est là un immense défi auquel doit faire face la communauté internationale au cours de la décennie que nous venons d'entamer.

48. La République populaire du Mozambique réaffirme son respect total des principes de la Charte de notre organisation et continuera, comme elle l'a toujours fait, à contribuer de son mieux à la recherche de solutions justes aux graves problèmes auxquels le monde doit maintenant faire face. La lutte continue.

49. M. AL-NUAIMI (Emirats arabes unis) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir et un honneur pour moi de vous adresser, au nom des Emirats arabes unis, mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Votre élection à ce poste élevé témoigne de la confiance que la communauté internationale place dans le rôle éminent et constructif de votre pays dans les instances internationales, et en particulier à l'Organisation des Nations Unies. Elle témoigne également de la confiance en l'habileté et la sagesse avec lesquelles vous dirigerez les travaux importants confiés à cette session. Les relations étroites que nous entretenons avec l'Iraq, pays frère, font que nous partageons cette satisfaction de voir la confiance qui vous est témoignée.

50. Nous voudrions également saisir cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à votre prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, qui a présidé la session ordinaire précédente et la huitième session extraordinaire d'urgence qui a suivi avec une compétence et une objectivité qui lui ont valu le respect de nous tous.

51. Nous souhaitons également saisir cette occasion pour réitérer notre reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie en vue de renforcer le rôle des Nations Unies dans le règlement des problèmes auxquels fait face le monde contemporain, problèmes dont la persistance, sans une solution juste et radicale, menace la paix et la sécurité de l'humanité.

52. La délégation des Emirats arabes unis se félicite de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de Vanuatu et du Belize. En leur adressant nos félicitations les plus sincères à l'occasion de leur indépendance et de leur admission aux Nations Unies, nous attendons avec espoir la réalisation de l'universalité de l'Organisation, lorsque tous les territoires sous domination coloniale et occupation étrangère auront été libérés et admis aux Nations Unies.

53. La situation internationale, tant sur le plan politique qu'économique, n'a cessé de se dégrader depuis la dernière session. Le Secrétaire général en a fait état dans son rapport sur l'activité de l'Organisation en déclarant que les relations Est-Ouest étaient à nouveau devenues très tendues à la suite de l'abandon de la politique de détente [voir A/36/1, sect. I]. Cette situation s'aggrave du fait que l'on met l'accent sur la course aux armements, que l'on considère la supériorité militaire comme le facteur principal des relations entre grandes puissances, que l'on recourt aux armes dans certaines régions ou à la menace de leur emploi dans d'autres, en violation du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, de même que du droit à l'autodétermination, surtout de la part de certaines grandes puissances, et que l'on ne respecte pas les droits de l'homme et autres valeurs fondamentales.

54. C'est avec une grande inquiétude que nous constatons l'ingérence, directe ou indirecte, de certaines grandes puissances dans les affaires intérieures d'autres pays, voire leur agression militaire. Cette ingérence représente une violation de la Charte des Nations Unies et des conventions et traités internationaux qui consacrent le principe de la non-ingérence et le droit de chaque État de choisir la forme de gouvernement qu'il désire. En conséquence, nous déplorons et dénonçons cette ingérence dans toutes

ses manifestations. Non seulement cette ingérence touche les pays qui en sont directement victimes, mais elle nous affecte tous, et plus particulièrement les pays du tiers monde. Un exemple en est l'escalade de la présence militaire des grandes puissances dans notre région et dans la région de l'océan Indien.

55. Fidèles à leurs engagements envers les Arabes et en leur qualité de membre du mouvement des pays non alignés, les Emirats arabes unis sont fermement convaincus que la sécurité du Golfe est la seule responsabilité des pays riverains. En conséquence, ils se refusent à toute alliance militaire. Ils rejettent l'ingérence de quelque pays étranger que ce soit dans leurs affaires intérieures, y compris l'imposition d'une forme quelconque de protection sur leur territoire. Mon pays estime aussi que l'établissement de toute force étrangère à laquelle serait confiée la prétendue protection de la sécurité du Golfe viole la souveraineté des Etats de la région et constitue une menace pour leur intégrité et leur stabilité.

56. La volonté politique des Etats arabes du Golfe s'est traduite par la formation du Conseil de coopération du Golfe. La création de ce Conseil traduit les aspirations des peuples et des gouvernements de la région et leur volonté résolue de créer un cadre viable propre à favoriser la coordination, la coopération et l'intégration, dans tous les domaines, entre les Etats membres. Le Conseil permettra à ses membres de renforcer les liens qui les unissent et d'unifier leurs systèmes économiques, sociaux, d'information et administratifs. La création du Conseil est conforme à la Charte des Nations Unies, qui encourage la coordination et la coopération entre Etats de la même région.

57. En ce qui concerne l'océan Indien, qui nous intéresse directement, mon pays a appuyé et continuera d'appuyer la résolution de l'Assemblée générale contenant la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. Dans cet ordre d'idées, nous regrettons la position adoptée par certains Etats qui a abouti à l'ajournement de la conférence qui devait avoir lieu à Colombo, en 1981, aux fins d'énoncer les mesures nécessaires pour que cette déclaration soit mise en œuvre, en particulier par les grandes puissances.

58. C'est avec chagrin et consternation que nous suivons la guerre qui se poursuit entre l'Iraq et l'Iran. Cette guerre n'a que trop duré et elle s'est soldée par d'énormes pertes humaines et matérielles. Sa continuation ne répond à l'intérêt d'aucune des parties. Elle doit cesser, non seulement pour que des vies soient sauvées et que la paix et la sécurité dans la région soient rétablies, mais aussi pour empêcher toute ingérence extérieure de la part des grandes puissances et d'autres. La façon dont l'Iraq a répondu aux initiatives de paix lui a gagné l'admiration de la communauté internationale. Nous prions le Secrétaire général, l'Organisation de la Conférence islamique et le mouvement des pays non alignés de poursuivre leurs efforts en vue de réaliser le cessez-le-feu et d'éliminer les causes de cette guerre.

59. La détérioration de la politique de détente a conduit à une détérioration analogue dans le domaine du désarmement et de la cessation de la course aux armements. En 1980, les dépenses en armements se sont élevées à près de 500 milliards de dollars, soit 6 p. 100 du produit national brut mondial. En outre, l'accumulation quantitative et qualitative d'armements s'est poursuivie, notamment dans le domaine des armes nucléaires, bactériologiques et à neutrons.

60. Etant donné cette situation explosive, nous exprimons notre inquiétude face à l'escalade de la course aux armements, qui compromet la paix et la sécurité internationales et conduit à un gaspillage considérable de ressources qui pourraient être consacrées au service de l'humanité si elles étaient employées aux fins du développement économique et social.

61. Nous lançons un appel aux grandes puissances pour qu'elles mettent fin à la détérioration de la politique de détente, et nous leur demandons de concevoir la sécurité autrement qu'en termes militaires, sinon la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement sera vouée à l'échec.

62. La série d'événements survenus en Afrique du Sud et en Namibie suscite nos plus vives inquiétudes. Le régime minoritaire s'efforce toujours de maintenir sa domination sur les peuples africains autochtones et de porter atteinte à leur dignité en leur refusant l'exercice de leurs droits politiques, y compris le droit à l'autodétermination. Le régime raciste d'Afrique du Sud persiste à pratiquer sa politique d'*apartheid* et à créer des bantoustans, et ce au mépris des Nations Unies et de l'opinion publique internationale qui, toutes deux, ont condamné cette politique en tant que violation des droits de l'homme, des valeurs humaines et des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

63. En Namibie, le régime raciste de Pretoria continue de défier l'Organisation des Nations Unies en rejetant ses résolutions, consolidant les assises de son régime colonialiste et raciste et entravant l'indépendance du Territoire ainsi que l'exercice, par son peuple, du droit à l'autodétermination, sous la direction de la SWAPO, son seul représentant légitime. L'appui apporté à l'Afrique du Sud par certains pays occidentaux est le principal facteur qui a encouragé le régime de Pretoria dans ses politiques d'agression et de colonisation.

64. En conséquence, la question de Namibie et le rôle d'obstruction joué par le régime raciste ont été examinés par le Conseil de sécurité, en avril dernier, et les mesures appropriées auraient dû être prises. Malheureusement, trois des grandes puissances, membres permanents du Conseil de sécurité, faisant usage de leur droit de veto, se sont opposées aux quatre projets de résolution soumis au Conseil. Il s'est donc avéré nécessaire de convoquer une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, conformément à la résolution 377 (V), intitulée « L'union pour le maintien de la paix ». Mon pays a appuyé la convocation de cette session, il a participé à ses délibérations et il a soutenu fermement la résolution adoptée en la matière.

65. Nous condamnons énergiquement les agressions persistantes du régime raciste de Pretoria contre les Etats africains de première ligne. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité d'appliquer, à l'encontre de ce régime, les dispositions du Chapitre VII de la Charte.

66. Nous espérons que les pays qui accordent leur appui à l'Afrique du Sud tireront les leçons de l'histoire et prendront conscience du fait inéluctable de l'émancipation de tous les peuples du joug colonial et raciste. Nous espérons également que ces pays renonceront à donner la primauté à leurs intérêts économiques et stratégiques sur les principes et les idéaux humains ainsi que sur les règles du droit international.

67. Cela pourrait également s'appliquer au Kampuchea dont le peuple souffre depuis si longtemps d'une ingérence et d'une agression étrangères.

68. Nous estimons que le moment est venu de régler le conflit entre la Corée du Sud et la Corée du Nord par un dialogue visant à éliminer les causes de désaccord et à réaliser le désir de ces peuples de s'unifier.

69. Nous nous félicitons du rapport établi par le Secrétaire général sur l'évolution des négociations entre les communautés grecque et turque de Chypre, négociations qui ont atteint une phase plus constructive. Nous exprimons l'espoir de voir aboutir les efforts intenses déployés actuellement pour que les négociations en cours puissent déboucher sur un accord garantissant la sécurité et la

coexistence au peuple de l'île et assurant l'intégrité territoriale et la neutralité de la République chypriote.

70. De l'avis général, la dernière session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer devait parvenir à un accord en 1981. Cependant, cette attente a été déçue, en raison d'une réévaluation de certaines dispositions de l'accord, en particulier celles relatives à l'exploitation des fonds marins, de la part de la nouvelle administration des Etats-Unis.

71. Mon pays, en tant que membre du Groupe des 77 pays en développement, s'associe à ce groupe pour rejeter la position américaine qu'il considère comme un obstacle aux accords déjà intervenus à la suite de négociations prolongées entre tous les participants, y compris les Etats-Unis. Nous espérons que ces obstacles pourront être surmontés et nous insistons pour qu'un accord soit conclu en 1982 au plus tard. Nous considérons que la conclusion d'un tel accord renforcerait le rôle des Nations Unies dans la recherche de solutions pratiques aux autres grands problèmes du monde.

72. Lors des sessions précédentes de l'Assemblée générale, les Emirats arabes unis ont exposé en détail les principes et les convictions sur lesquels repose leur politique relative aux problèmes du Moyen-Orient et à la question de Palestine. Les plus importants de ces principes sont les suivants : premièrement, la question de Palestine est au cœur du problème du Moyen-Orient et, par conséquent, le conflit arabo-israélien ne saurait être résolu sans le règlement simultané et parallèle du problème palestinien; deuxièmement, le retrait complet et inconditionnel d'Israël des territoires arabes occupés, y compris Al Qods Al Charif; troisièmement, l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, y compris le droit de retour, le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance nationale et à la souveraineté totale et le droit à l'établissement de son propre Etat indépendant et souverain en Palestine; quatrièmement, la participation de l'OLP, le seul représentant légitime du peuple palestinien, sur un pied d'égalité, à toute tentative ou effort et à toute conférence qui seraient consacrés au règlement de ce problème.

73. Nous estimons que les principes exposés par le prince Fahd, d'Arabie saoudite³, constituent les bases d'une solution équitable et globale au conflit arabo-israélien. Nous nous félicitons de sa déclaration qui recueille notre adhésion, et nous considérons qu'elle représente une mesure constructive vers le retour de la stabilité et de la sécurité dans la région du Moyen-Orient.

74. La période qui s'est écoulée depuis la dernière session a été marquée par la persistance de la politique agressive menée par Israël, et par ses violations des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, défiant ainsi la communauté et le consensus internationaux.

75. Israël poursuit sa politique de judaïsation de la ville sainte de Jérusalem et d'élimination du caractère arabe et islamique de la ville. Il continue ses fouilles qui menacent la préservation de la sainte mosquée Al Aqsa, laquelle a une signification unique pour les Musulmans du monde entier. Nous condamnons fermement et nous rejetons ces pratiques israéliennes d'agression; nous renouvelons notre attachement aux résolutions adoptées par l'Organisation de la Conférence islamique concernant le respect de Jérusalem et nous saluons les résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui rejettent catégoriquement l'annexion de Jérusalem par Israël et sa transformation en capitale israélienne.

76. Dans les territoires arabes et palestiniens occupés, les autorités israéliennes continuent de confisquer les terres arabes et de créer des colonies de peuplement en vue d'imposer un fait accompli, de faire obstacle au retour de ces

terres et de refuser au peuple palestinien l'exercice du droit à l'autodétermination et à l'établissement de son Etat indépendant. Il appartient aux Nations Unies et, en particulier, au Conseil de sécurité d'imposer des sanctions contre Israël dont la politique va à l'encontre de nombreuses résolutions et des règles et conventions internationales.

77. Israël n'a pas limité ses pratiques coloniales à ce domaine, puisque ses violations ont revêtu d'autres aspects, par exemple l'expulsion de certains dirigeants palestiniens, y compris des maires élus, la restriction des droits civils de bon nombre de dirigeants et même des tentatives d'assassinats sur certains d'entre eux, l'immixtion dans les questions d'enseignement, l'emprisonnement, la démolition d'immeubles, la déportation d'habitants dans d'autres régions et autres méthodes de répression, d'oppression et de terrorisme.

78. Tout en condamnant ces mesures, nous estimons qu'il appartient à la communauté internationale d'y mettre un terme une fois pour toutes.

79. Au Liban, Israël a récemment intensifié ses attaques féroces et barbares contre des installations civiles et des camps de réfugiés palestiniens. Il est même allé jusqu'à bombarder des quartiers civils de Beyrouth, tuant et blessant des centaines d'habitants et détruisant complètement nombre d'immeubles, de ponts et autres installations. Les deux rapports des deux commissions d'enquête désignées par l'Organisation de la Conférence islamique et le mouvement des pays non alignés en fournissent des preuves évidentes.

80. Israël n'a pas limité son agression aux régions voisines, mais il l'a étendue jusqu'à attaquer l'Iraq, pays frère. Violant l'espace aérien de trois pays arabes, Israël a bombardé et détruit les installations nucléaires irakiennes destinées à des fins pacifiques. Le monde a condamné et déploré ces deux actes d'agression. Nous avons espéré que le Conseil de sécurité, allant au-delà d'une condamnation et d'une demande de réparation, aurait recours à l'application du Chapitre VII de la Charte contre cet Etat agresseur.

81. A cet égard, nous lançons un appel aux Etats qui soutiennent Israël et en particulier aux Etats-Unis pour qu'ils abandonnent leur politique partisane et donnent priorité aux principes et objectifs de la Charte. Nous espérons qu'ils participeront à un effort concerté pour cette noble cause, efforts visant à dissuader l'agresseur, à mettre un terme à son défi aux Nations Unies et à leurs résolutions, à sauvegarder l'Organisation internationale et son prestige et obliger Israël à se conformer aux résolutions de l'Organisation.

82. Il est en effet regrettable que le Gouvernement des Etats-Unis ait annoncé récemment une alliance stratégique avec Israël. A notre avis, cette alliance constitue un encouragement à Israël à persister dans sa politique agressive et expansionniste et à continuer de défier la volonté internationale.

83. L'économie mondiale a connu une détérioration progressive. Cette détérioration a eu des effets néfastes sur les économies de tous les Etats du monde, mais le préjudice causé aux pays en développement a été d'une ampleur plus grande qui s'est traduite par un fardeau supplémentaire imposé à ces pays dans leurs efforts de développement. Les manifestations continues de cette détérioration peuvent être attribuées aux lacunes qui continuent de caractériser les bases qui régissent le système économique mondial. Ces bases ont été jetées dans des conditions de domination absolue des pays capitalistes. Cette situation n'est plus la même aujourd'hui, après les événements spectaculaires dont le monde a été témoin au cours de ces 30 dernières années. D'où la nécessité d'introduire dans ce

système des changements fondamentaux afin de permettre son adaptation aux circonstances nouvelles.

84. Cette nécessité a été exprimée de plus en plus clairement dans une série de résolutions importantes adoptées par l'Assemblée générale depuis sa sixième session extraordinaire. Les plus essentielles d'entre elles ont été la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolution 3201 (S-VI)*] et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [*résolution 3281 (XXIX)*]. Ces résolutions représentaient une base solide sur laquelle pourrait être édifié un système économique juste. Ces résolutions n'ont pas pu être mises en œuvre par la communauté internationale en raison de la position de certaines nations industrielles qui estiment que la participation des pays en développement à la prise de décisions sur le plan international, sur un pied d'égalité, ne pourrait se faire qu'aux dépens de leur maîtrise absolue du système économique mondial. Cet échec a provoqué des sentiments de frustration et de déception. Il en est résulté que les efforts mondiaux entrepris à cette fin ont connu un grave échec. Ces efforts visaient à adopter et à mettre en œuvre des directives générales de réforme économique, mais ils n'ont pas porté fruit étant donné que certains pays n'ont pas respecté leurs engagements antérieurs.

85. Nous nous inquiétons de plus en plus de la suspension de ces négociations et nous sommes certains, ainsi que la communauté mondiale, que la reprise et le succès de ces négociations apporteront des éléments importants aux bases d'un système économique viable, grâce auquel cette communauté pourrait surmonter ses crises. Nous espérons que la réunion de Cancún ouvrira la voie à la reprise de ces négociations.

86. L'expérience de ces dernières années montre que certaines méthodes régionales, loin de porter remède aux répercussions des problèmes mondiaux, en ont créé de nouveaux. La conclusion à tirer de cette expérience est que les problèmes économiques, bien que d'origine régionale, ont des effets d'ordre global. Il s'ensuit que le caractère mondial et d'ensemble des répercussions des questions économiques exige la participation collective de tous si l'on entend modifier la structure des remèdes actuellement proposés.

87. A cet égard, il importe d'affirmer que l'objectif final de l'établissement de nouvelles relations économiques internationales reposant sur l'équité et le respect mutuel est de l'intérêt de l'humanité, puisque la prospérité et le bien-être des économies industrielles sont, dans une grande mesure, liés aux progrès du monde en développement, et, de ce fait, l'exigence de changements revêt une dimension globale et mondiale.

88. Certains secteurs de l'économie mondiale exigent des mesures globales et urgentes. En effet, l'inflation, l'instabilité monétaire, le protectionnisme et autres facteurs viennent paralyser l'économie mondiale.

89. Bien que l'inflation soit un phénomène ayant pris naissance dans les pays industriels, ses effets négatifs ont atteint les pays en développement et créé des obstacles nouveaux à leurs progrès. Cette situation exige une action internationale urgente qui atténuerait les répercussions de ce phénomène.

90. L'économie mondiale souffre également d'un système monétaire instable, du fait des fluctuations spectaculaires survenues dans les taux de change des principales monnaies. Ces fluctuations ont eu des effets néfastes sur l'économie de nombreux pays, en particulier celle des pays en développement dont les recettes d'exportations ont diminué. Le monde a la responsabilité d'alléger l'incidence de ces fluctuations. Un pas important dans cette direction résiderait dans l'instauration d'un contrôle international

des taux de change des principales monnaies, ainsi que dans la limitation du rôle dominant joué par certaines d'entre elles. Par de telles mesures, un immense pas en avant pourrait être fait vers l'établissement d'un nouveau système monétaire mondial.

91. En outre, le commerce mondial a connu récemment une intensification des mesures de protectionnisme adoptées par les pays développés. Ces mesures imposent de nouvelles restrictions à l'écoulement du commerce international et causent du tort aux pays en développement en réduisant leurs recettes tirées du commerce extérieur, ce qui les rend incapables de redresser le déficit de leur balance des paiements. Il s'ensuit une baisse énorme du commerce international, qui contribue à la perpétuelle détérioration de l'économie mondiale.

92. En tant que pays producteurs de pétrole et conscients de leur rôle dans les relations économiques mondiales, les Emirats arabes unis ont fait une grande contribution à l'amélioration de la situation économique internationale. Notre politique en ce qui concerne la production et la fixation des prix du pétrole liée à notre programme d'aide au développement manifeste clairement notre profond souci de l'intégrité de l'économie mondiale. Cette politique témoigne de notre désir sincère d'atténuer les crises économiques mondiales, même au prix de l'épuisement de nos réserves pétrolières.

93. Dans le domaine de la coopération internationale, mon pays a adopté des programmes d'aide ambitieux qui dépassent largement les pourcentages envisagés dans la nouvelle stratégie internationale du développement. Grâce à ces programmes, nos recettes ont été transférées aux pays en développement sous forme de dons et de prêts à des conditions de faveur en tant qu'expression de solidarité avec eux. Cette assistance a été accordée bien que mon pays soit lui-même un pays en développement, nouvellement indépendant et qui a besoin de beaucoup de ressources afin de consolider ses institutions économiques et sociales.

94. M. GEDLE-GIORGIS (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a près de 36 ans, les Nations Unies ont été fondées sur les cendres du fascisme avec le noble objectif de « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Malheureusement, ces mêmes forces pernicieuses, que cet organe éminent avait pour but de supprimer et dont mon pays avait été victime, semblent aujourd'hui redresser leur tête effrayante.

95. Au moment même où nous sommes ici réunis en conclave solennel, des fauteurs de guerre font entendre le bruit de leurs armes, soit directement soit par des agents à gage, et sont en train de se livrer à un massacre sauvage d'hommes, de femmes et d'enfants partout dans le monde — et tout cela au nom de la justice et de la démocratie. L'écho de cette hypocrisie résonne dans cette enceinte sacrée. Dans ces circonstances, devons-nous nous considérer comme des victimes sans défense face à ces messagers de malheur et de destruction? Devons-nous succomber? La réponse doit être non.

96. A la lumière de la gravité du problème qui se pose au monde à l'heure actuelle, nous devons résister à la tentation d'envisager la session actuelle de l'Assemblée générale comme un rituel annuel, marqué par les expressions pieuses habituelles d'engagement aux principes des Nations Unies qui, sur un plan pratique, sont de très peu d'effet.

97. C'est dans cette perspective que le sens particulier de nos débats doit être envisagé. Nous devons aborder avec volonté et courage les problèmes qui constituent un défi pour notre époque. Notre destin est entre nos mains. Nous pouvons réussir ou nous pouvons échouer; le choix nous appartient.

98. Monsieur le Président, vous avez une très lourde responsabilité. En conséquence, je tiens à vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de cette importante session. Nous sommes pleinement convaincus que nos travaux sont en bonnes mains sous votre direction.

99. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de la délégation éthiopienne à M. Rüdiger von Wechmar pour son activité remarquable à la présidence de la trente-cinquième session et de la huitième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, qui a permis de mener les travaux à bonne fin.

M. Anderson (Australie), vice-président, prend la présidence.

100. Je tiens également à exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général pour son dévouement inlassable à la cause de l'Organisation.

101. Ma délégation tient également à féliciter les Etats nouvellement indépendants de Vanuatu et du Belize qui viennent de se joindre à notre organisation. La famille de nations indépendantes ne fait que croître. C'est pour nous un grand réconfort.

102. Le monde d'aujourd'hui se trouve dans un état fort précaire. Nous connaissons une période traumatisante et tendue. Non seulement la situation internationale laisse beaucoup à désirer mais elle entraîne des appréhensions très graves quant aux possibilités de survie de l'humanité. Notre période est de plus en plus assaillie par une série de problèmes pressants. Le spectre d'un holocauste aux proportions inconnues à ce jour nous hante quotidiennement.

103. Nous assistons à la perpétration des formes les plus viles de crimes de la part de ceux qui s'arrogent eux-mêmes le rôle de champions des droits de l'homme et de justice à l'étranger, alors que leur propre peuple souffre de pauvreté dans une société qui, autrement, permet à quelques maîtres privilégiés de se vautrer dans l'opulence. Nous ne pouvons non plus fermer les yeux sur le fait que ce triste état de choses découle de politiques racistes délibérées.

104. L'impérialisme international et les forces de la réaction sont à l'œuvre aujourd'hui avec plus de diligence qu'auparavant. Ils s'affairent fiévreusement pour traduire dans les faits leur vision bizarre du monde — un monde qu'ils voudraient façonner à leur image pour le soumettre à leurs grands desseins de domination totale. Des millions de personnes sont actuellement privées de leurs droits inaliénables à la liberté et à l'indépendance. Nulle part ailleurs cela n'est aussi évident qu'en Afrique australe où les racistes, de connivence avec leurs maîtres de l'Ouest, maintiennent le peuple africain en esclavage. Prenez le cas de la Namibie.

105. La Namibie aurait dû accéder à l'indépendance depuis bien longtemps. Il est devenu de plus en plus évident que le régime raciste et terroriste de Pretoria ne peut se résoudre à accepter le courant inexorable de l'histoire. Il ne veut pas non plus entendre la voix de la raison. La force est l'*ultima ratio* et le seul langage que les fanatiques soient capables de comprendre.

106. Aujourd'hui plus que jamais, l'impérialisme international, dont les Etats-Unis sont le fer de lance, intensifie ses efforts futiles pour enrayer et inverser le processus de libération nationale et d'émancipation sociale en Afrique australe. C'est pour cette raison que l'indépendance de la Namibie se fait tant attendre. L'aide et le réconfort de l'impérialisme maintiennent le régime raciste de Pretoria en excellente santé.

107. Le peuple de la Namibie se trouve aujourd'hui dans une situation tragique. L'écho des paroles d'appui à sa cause a fait vibrer cette salle depuis des années. Mais cela n'a eu que peu d'effet sur le plan pratique. On aurait dû

faire entendre raison aux racistes. Cela ayant échoué, il faut obliger les racistes à plier le genou.

108. Il est donc impérieux que la Namibie recouvre son indépendance au début de l'année 1982, au plus tard. Cela est absolument nécessaire; sinon il n'y aura plus de dialogue. Le prétendu groupe de contact des cinq puissances occidentales a jusqu'à présent habilement usé de tactiques dilatoires pour faire de la Namibie, et en particulier de l'Afrique australe, un lieu sûr pour l'*apartheid*. Nous condamnons et déplorons ces manigances. Il faut y mettre fin.

109. Les événements récents montrent que l'alliance entre le racisme en Afrique australe et l'impérialisme se renforce. Les mouvements de libération internationalement reconnus, qui luttent pour la liberté et l'indépendance, sont cyniquement qualifiés de terroristes et, ô ironie, par ces mêmes forces qui ont toujours aidé et encouragé le terrorisme et l'ont institutionnalisé en Afrique australe. La tendance actuelle a sans aucun doute encouragé le régime terroriste de Pretoria à aller jusqu'à envahir ouvertement la République populaire d'Angola, menaçant de ce fait les autres pays de première ligne de la lutte africaine. Face à une telle illégalité, l'action des Nations Unies a été paralysée à dessein grâce au pouvoir de veto des Etats-Unis qui, ouvertement et sans vergogne, ont appuyé le racisme et la politique haineuse de l'*apartheid*. Les Etats-Unis se sont démasqués et ont montré leur véritable caractère en s'opposant violemment à la liberté des Africains en usant de leur droit de veto contre le projet de résolution du Conseil de sécurité le 31 août 1981⁴ condamnant l'invasion par l'Afrique du Sud de la République populaire d'Angola. Ce fut une démonstration d'arrogance et un refus de respecter les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

110. L'invasion et l'occupation de l'Angola par l'Afrique du Sud ont été considérées par tous comme sauvages et barbares. L'appui accordé par les Etats-Unis à cet acte criminel n'est pas moins honteux et déplorable. La communauté d'intérêts entre les Etats-Unis et le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud est devenue extrêmement évidente dans ce sens que les deux entités visent à renforcer les mercenaires terroristes et à créer une zone tampon pour déstabiliser cet Etat indépendant africain.

111. On a répété *ad nauseam* que l'*apartheid* est une honte pour l'humanité et, en tant que telle, contraire aux principes de la Charte. On a également dit, à maintes et maintes reprises, que ce système méprisable doit être aboli. Comment? Ceux qui prétendent avoir le monopole de la sagesse nous ont souvent dit que ce qu'il fallait, c'était du temps. Du temps, mais jusqu'à quand? La réponse est évidemment : jusqu'à l'extermination complète des Africains. La naïveté de ceux qui prônent une telle stratégie est désarmante.

112. Les Etats-Unis sont un pays fier d'avoir renversé le règne colonial grâce à la lutte armée. Toutefois, aujourd'hui, ce même pays qualifie de terroristes les combattants de la liberté en Afrique du Sud qui, par hasard, sont noirs. Les pères fondateurs de ce pays doivent aujourd'hui se retourner dans leur tombe. Il est évident que le gouvernement actuel des Etats-Unis a conclu un marché avec les ennemis de l'humanité.

113. Nous devons tous nous engager à renforcer notre appui à ceux qui luttent pour leurs droits inaliénables à la liberté et à l'indépendance en Afrique du Sud et en Namibie et leur exprimer notre solidarité. Le régime terroriste de Pretoria doit être chassé de la Namibie à tout prix. La communauté internationale se doit d'appuyer par tous les moyens possibles la lutte pour l'égalité raciale et le gouvernement par la majorité à l'intérieur de l'Afrique du Sud. La communauté internationale ne saurait se soustraire à la

responsabilité qui est la sienne d'aider moralement et matériellement l'Angola, le Mozambique et la Zambie ainsi que tous les autres Etats de première ligne dans leur lutte pour assurer le respect de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale. Il est donc impérieux que cette assemblée non seulement condamne sans ambiguïté le régime d'*apartheid* de Pretoria pour son acte d'agression injustifié, mais exige également que l'Angola soit indemnisée de façon effective et adéquate pour les dommages causés. Un agresseur ne doit pas pouvoir agir en toute impunité. L'Ethiopie, quant à elle, ne se dérobera pas à ses obligations dans cette lutte.

114. L'Ethiopie socialiste apportera toujours son appui et son assistance à la SWAPO, seul représentant légitime du peuple namibien, et à l'ANC, jusqu'à l'élimination totale du colonialisme et du racisme à la fois en Namibie et en Afrique du Sud.

115. Dans notre région, l'impérialisme des Etats-Unis se livre fiévreusement à l'étouffement des mouvements progressistes et cherche sournoisement à affaiblir les Etats souverains et leurs dirigeants. Toute la région est censée être placée sous la sphère d'influence des Etats-Unis. Nous sommes quotidiennement menacés par l'impérialisme américain. Il existe quelque 10 bases américaines autour et à l'intérieur de notre seule région, ce qui permet de surveiller les pays de la région qui ne se plient pas au diktat de Washington. Le cliché déjà trop connu de la menace soviétique est évidemment employé. Mis à part ceux qui vouent un culte au demi-dieu de Washington, nul ne saurait être trompé par cet écran de fumée.

116. Nous sommes constamment en danger. Ce n'est pas simplement une menace, c'est un fait de la vie quotidienne. Ceux qui souhaitent retrouver leurs sphères d'influence menacent notre propre survie. Nous devons nous accommoder d'une telle arrogance afin de survivre.

117. Mon pays vient juste de célébrer le septième anniversaire de sa révolution populaire historique. Et, comme l'a dit notre chef d'Etat, le camarade président Mengistu Haile Mariam, lorsqu'il s'est adressé à la nation à l'occasion de cet anniversaire :

« La nôtre, c'est une révolution qui a ouvert une ère de prospérité, d'égalité et de justice en démantelant le système monarchique oppressif et ancestral, en menant le combat pour la liberté par la lutte révolutionnaire, avec courage et héroïsme. »

118. Pour ce qui est du conflit dans la corne de l'Afrique, nous nous félicitons du fait que l'OUA a rendu son verdict. En conséquence, il appartient aux parties intéressées de donner effet à cette décision et de mettre en œuvre fidèlement chacune de ses dispositions.

119. Notre région est tourmentée depuis trop longtemps. Dans l'histoire contemporaine comme dans les siècles passés, l'Ethiopie a été la victime favorite des vagues répétées d'agression. L'OUA, lors de la dix-huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, tenue à Nairobi, s'est prononcée catégoriquement sur le conflit persistant qui oppose l'Ethiopie et la Somalie. Lorsqu'il a présenté à l'Assemblée générale son rapport sur les activités de l'OUA, le Président en exercice de la Conférence de l'OUA, M. Daniel T. Arap Moi, président de la République du Kenya, a déclaré :

« Le rapport du Comité de bons offices de l'OUA a été adopté par la conférence de Nairobi et nous espérons tous avec ferveur que la paix interviendra. On pourrait y parvenir facilement si les deux parties reconnaissaient officiellement et appliquaient le principe fondamental de l'OUA concernant la souveraineté des Etats indépendants, le respect des frontières existantes au moment de l'indépendance et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats. » [11^e séance, par. 34.]

120. J'ai l'insigne honneur de déclarer aujourd'hui devant cette assemblée que l'Ethiopie, comme elle l'a dit avec netteté lors de la Conférence de l'OUA à Nairobi, s'en remet totalement à cette décision et est disposée à en respecter toutes les dispositions. Mais une nouvelle ère de paix et de stabilité dans la région ne sera possible que si la Somalie est disposée à accepter les principes et les règles qui régissent le comportement international. Cela exige par-dessus tout qu'on renonce à la politique de guerre en tant qu'instrument pour réaliser des objectifs égoïstes et étriés. De plus, la nouvelle ère de paix et de stabilité ne pourra voir le jour si un Etat belligérant réarme ou si on établit des bases militaires ou déploie une force d'intervention rapide dans ce pays.

121. Les efforts que nous déployons pour nous sortir de notre profonde pauvreté sont entravés par les obstacles que les forces impérialistes dressent à chaque étape de notre route car leur objectif est de perpétuer l'instabilité et l'insécurité dans notre partie du monde. Aussi nous n'avons pas eu le temps, ou si peu, de nous attaquer à la tâche cruciale de notre développement économique et de notre transformation sociale. Par contre, nos détracteurs nous ont abreuvés de discours sur la sagesse de l'auto-assistance. En dépit de leurs prédictions, j'ai le plaisir de dire qu'un avenir brillant nous est promis.

122. Toutefois, le rôle constructif de l'Ethiopie ne se limite pas au domaine national. Mon pays a contribué activement au renforcement de la paix en luttant sans relâche contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme, l'expansionnisme, l'oppression et l'exploitation sous toutes leurs formes. A cette fin — et en dehors du climat de compréhension amicale qu'elle a su établir dans ses relations avec la plupart de ses voisins — l'Ethiopie a signé un traité d'amitié et de coopération avec la République démocratique populaire du Yémen et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. De sinistres interprétations ont été données de ces accords d'amitié et de coopération conclus entre ces trois pays frères épris de paix. Le traité vise à promouvoir la coopération, la paix et la stabilité dans notre région. Il n'est dirigé contre personne. L'objectif des trois pays est de travailler en étroite collaboration, sur la base de l'anti-impérialisme, de l'anticolonialisme et de l'antiracisme. C'est aussi simple que cela. En aucun cas cela ne saurait être interprété comme autre chose qu'une contribution importante au renforcement de la paix et à la promotion de la coopération afro-arabe.

123. La trente-sixième session de l'Assemblée générale a pour toile de fond l'escalade rapide de la tension, le renversement de la détente et la résurgence de la guerre froide qui rapprochent plus que jamais le monde d'une conflagration nucléaire. La crise du consensus, cultivée sciemment, perfectionnée et utilisée par l'administration Reagan, aux Etats-Unis, a atteint des sommets de plus en plus inquiétants, ce qui fait que les efforts internationaux se trouvent maintenant dans une impasse, comme la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, les questions concernant l'indépendance de la Namibie, l'élimination de l'*apartheid* en Afrique du Sud, le rétablissement des droits des Palestiniens, la démilitarisation de l'Océan Indien, toutes les négociations relatives au désarmement et le lancement des négociations globales pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

124. Dans ce domaine et dans bien d'autres où les efforts internationaux s'exercent, nous avons des preuves flagrantes des tentatives de l'impérialisme pour imposer sa volonté dans toutes les parties du monde. L'accumulation militaire massive, le stockage et le déploiement des armes nucléaires, l'acquisition de nouvelles bases militaires et l'expansion de celles qui existent déjà, la formation de

forces d'intervention rapide, l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le recours ou la menace du recours à la force et les manœuvres militaires provocatrices caractérisent la scène internationale à l'heure actuelle.

125. Le danger que font courir la production, le stockage et le déploiement des armes nucléaires est rendu plus aigu encore par les doctrines militaires absurdes qui prônent la possibilité ou même l'opportunité d'une guerre nucléaire limitée. La décision de produire la plus inhumaine des armes, la bombe à neutrons, et de déployer des missiles nucléaires à moyenne portée en Europe ne fait qu'accroître les risques d'un conflit nucléaire.

126. Les impérialistes s'arrogent le droit de dominer et de déclarer toute partie du monde zone d'intérêt vital pour eux et donc d'y accumuler des équipements militaires comme sur le pourtour de la Méditerranée, de la mer Rouge, du golfe Persique et de l'océan Indien, menaçant ainsi non seulement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats de ces régions, mais également la paix et la sécurité dans leur ensemble.

127. Il ne fait plus aucun doute que la nouvelle administration américaine est décidée à dominer les peuples d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Antilles. Elle a à cette fin détourné de vastes ressources nécessaires au bien-être de son propre peuple pour produire des armes de destruction massive encore plus terribles, marquant ainsi une nouvelle étape dans la course aux armements. De plus, la tentative arrogante des Etats-Unis pour assurer leur domination sur notre partie du monde s'est révélée au plein jour quand ils ont conclu leurs alliances stratégiques au Moyen-Orient et avec le régime raciste de l'Afrique du Sud. Nous sommes toutefois convaincus que le peuple américain est opposé à cette politique qui va à l'encontre de la paix.

128. De nombreuses provocations et interventions ouvertes ont eu lieu. Un de ces incidents à propos desquels l'Ethiopie exprime sa profonde indignation et sa condamnation sans réserve est l'agression préméditée et injustifiée commise récemment contre un pays africain ami : la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. Les manœuvres militaires qui sont entreprises en Méditerranée ou dans la mer Rouge, dans le golfe Persique, dans l'océan Indien ou dans les Caraïbes ne peuvent être perçues que comme des provocations intolérables qui accentuent l'angoisse des populations de ces régions, car ces activités hostiles peuvent avoir de graves conséquences sur la sécurité et l'indépendance de ces petits pays qui se voient contraints d'assurer leur défense.

129. La poursuite effrénée de la supériorité militaire aboutira non seulement à la concrétisation des objectifs des partisans de guerre froide, mais également à une escalade insensée de la course aux armements, ce qui placera l'humanité au bord de l'anéantissement. Le choix qui nous est laissé a été clairement défini en 1978, à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, laquelle déclare dans son document final que : « l'homme se trouve placé devant l'alternative suivante : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr » [résolution S-10/2, par. 18].

130. De toute évidence, le choix qu'a fait le nouveau gouvernement à Washington en ce qui concerne l'avenir de l'humanité semble celui qui aboutira à son anéantissement. Le danger imminent qui pèse à l'heure actuelle sur le monde est sans nul doute un danger de guerre nucléaire. Je tiens donc à exprimer l'appui sans réserve de la délégation éthiopienne aux propositions soviétiques tendant à prévenir une catastrophe nucléaire⁵. Nous estimons qu'il s'agit là de propositions très importantes et tout à fait

opportunes, car le moment est venu d'agir dans l'intérêt de l'humanité pour éviter qu'il ne soit bientôt trop tard.

131. Pour ce qui est du Sahara occidental, nous espérons très sincèrement que les parties intéressées mettront en œuvre la décision de la Conférence de l'OUA à sa dernière réunion cette année à Nairobi.

132. Le Moyen-Orient demeure un problème épineux. L'occupation permanente d'Israël des Etats arabes et son déni insolent des droits du peuple palestinien, ainsi que ses actes d'agression répétés contre le Liban pacifique, ne peuvent être attribués qu'à l'appui illimité de Washington. L'alliance stratégique entre les Etats-Unis, Israël et l'Afrique du Sud n'est rien d'autre que le renforcement de l'axe impérialiste raciste qui menace la liberté et l'indépendance des Etats de la région et empêche le rétablissement des droits de millions de personnes. L'Ethiopie continuera de manifester sa solidarité à l'égard du peuple palestinien afin qu'il puisse recouvrer son droit inaliénable à l'indépendance et établir son propre Etat. Nous tenons également à dire que, selon nous, Israël doit immédiatement évacuer les territoires arabes qu'il occupe depuis 1967.

133. Il est désolant de constater que des crimes répétés sont commis contre le Liban pacifique par un pays voisin armé jusqu'aux dents. Un Etat souverain et libre a été la victime d'une agression flagrante. En tant que victime d'agressions semblables, dans un passé lointain aussi bien que récent, mon pays regarde ces actes criminels avec indignation. L'unité et l'intégrité territoriale du Liban doivent être dûment respectées.

134. L'Ethiopie se félicite de la reprise des pourparlers intercommunautaires à Chypre et espère très vivement qu'ils auront pour résultat le rétablissement de l'unité et de la stabilité ainsi que le renforcement de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du statut de non-alignement de ce pays.

135. En ce qui concerne la situation en Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest, nous estimons très fermement que la paix et l'amitié ne sauront s'instaurer parmi les populations de ces régions tant que les forces de l'impérialisme et de la réaction ne cesseront leur ingérence égoïste. L'Afghanistan est devenu une victime manifeste de la conspiration internationale qui a été orchestrée dans un immense crescendo. Il ne fait aucun doute que ce sont les intérêts de l'impérialisme qui sont en jeu. L'Afghanistan a fait une proposition en vue du règlement pacifique du problème politique de cette région. Laissons au peuple directement concerné la possibilité de régler le problème. Ne prétendons pas que nous sommes plus qualifiés pour parler en son nom.

136. Le Viet Nam et le Kampuchea sont deux autres pays qui sont également l'objet d'agressions de la part de l'impérialisme international et des forces de l'hégémonie. Il est regrettable de constater que le peuple héroïque du Viet Nam, qui a remporté une victoire décisive contre l'impérialisme américain, doit aujourd'hui mener à nouveau un combat contre les forces de la réaction et de l'expansionnisme dans cette partie du monde. Des révélations effrayantes viennent d'être faites, qui font état de l'ampleur du dommage causé à ce pays à la suite de la guerre chimique et biologique menée par les Etats-Unis dans le vain espoir de vaincre les patriotes de ce peuple courageux. Nous condamnons de tels actes. Nous estimons qu'une paix définitive ne pourra être rétablie en Afghanistan et au Kampuchea que lorsque les peuples concernés pourront agir à leur guise à l'abri de toute forme d'ingérence de la part de l'impérialisme. Pour sa part, l'Ethiopie se déclare solidaire de ces Etats frères et leur accorde son soutien.

137. L'Ethiopie appuie la réunification pacifique des deux Corée et accueille avec satisfaction toutes les initiatives qui vont dans ce sens.

138. En Amérique latine, l'impérialisme a exprimé publiquement sa détermination d'isoler et d'étouffer les Etats progressistes et révolutionnaires de Cuba, du Nicaragua et de Grenade. Le pays frère de Cuba, en particulier, fait l'objet d'un blocus depuis 20 ans et subit régulièrement les menaces et les brimades des Etats-Unis. Nous déplorons ce blocus et demandons la suppression de la base de Guantánamo. De plus, Cuba fait également l'objet d'une forme inhumaine de guerre qui a provoqué dans ce pays une très grande épidémie, laquelle a entraîné la mort de nombreuses personnes, y compris des enfants innocents. Cela nous rappelle l'utilisation par le fascisme de gaz empoisonnés contre le peuple éthiopien, à la veille de la seconde guerre mondiale. On prétend que cette épidémie a été apportée à Cuba par des internationalistes cubains rentrant d'Afrique. Il s'agit là non seulement d'un mensonge manifeste mais également d'une preuve incontestable de racisme. Une autorité aussi compétente que l'OMS a fourni la preuve concluante que cette maladie n'existe pas en Afrique.

139. La politique impérialiste de Washington a suscité l'indignation et la colère de tous les peuples épris de paix dans le monde. Il est de notre devoir de mettre en garde contre la menace à la paix que représente la politique résurgente de domination impérialiste. Il nous faut lutter contre cette menace avec courage et détermination si nous voulons bâtir un nouvel ordre mondial fondé sur la paix, la liberté, la démocratie et la justice.

140. Il nous appartient donc à nous tous, en particulier aux pays non alignés, de déployer tous les efforts possibles pour empêcher que la situation internationale ne se détériore davantage en raison de la politique d'expansion et de domination impérialistes. Nous sommes convaincus que, conformément à son caractère fondamentalement anti-impérialiste, le mouvement des pays non alignés, qui vient de célébrer son vingtième anniversaire, redoublera d'effort dans la réalisation de la paix fondée sur la liberté et la justice.

141. Dans le domaine économique, les rapports des pays développés avec les pays industrialisés souffrent encore des conséquences de l'ordre économique mondial inéquitable qui existe à l'heure actuelle. La crise économique mondiale actuelle ne fait que refléter les défauts de structure fondamentaux ainsi que l'absence persistante de justice qui caractérisent les relations économiques internationales.

142. Ma délégation estime pour sa part que tant que le monde industrialisé s'obstinera à maintenir des relations économiques internationales fondées sur l'ancien ordre hégémonique, qui perpétue l'injustice, l'inégalité, l'exploitation et la dépendance, les perspectives de développement des pays en développement ainsi que l'avenir du monde tout entier continueront d'être affectés.

143. Nous déplorons à cet égard le fait que la conclusion tant attendue de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer se soit heurtée à l'absence de coopération de la part des Etats-Unis. Néanmoins, la communauté internationale ne peut et ne saurait permettre à un pays quelconque, si puissant soit-il, de saborder cette conférence internationale, la plus importante jamais convoquée par les Nations Unies. Nous sommes donc fermement convaincus que la Convention sur le droit de la mer devrait être mise au point le plus rapidement possible.

144. D'après les études entreprises par les diverses institutions des Nations Unies, les résultats économiques des pays les moins avancés au cours de la dernière décennie

ont été pathétiques. Le tableau des résultats passés de ces pays était déjà extrêmement triste, mais la communauté internationale fait face aujourd'hui à un tableau encore plus inquiétant.

145. Les pays les moins avancés non seulement ont été les premières victimes de la convulsion qui a secoué l'économie mondiale, mais ils ont aussi été les victimes des grands désastres naturels ou créés par l'homme qui n'ont cessé de s'abattre sur notre planète au cours des 10 dernières années. Des phénomènes de ce genre mettent certainement en danger les efforts de développement de ces pays en les obligeant à détourner des fonds et d'autres ressources de leurs programmes de développement pour l'importation de produits alimentaires et les travaux de réhabilitation. Par conséquent, la communauté internationale a la responsabilité urgente et particulière de corriger les conditions qui règnent dans ces pays avant que la situation ne devienne incontrôlable. Nous demandons donc à tous les pays, notamment aux pays développés, de mettre en œuvre rapidement le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins développés⁶ qui, nous l'espérons, améliorera la situation dans une certaine mesure.

146. La conséquence d'un échec de la part de la communauté internationale entraînera non seulement des souffrances et des privations pour nos peuples, mais aussi des conséquences politiques graves dont nous serons responsables. Si nous ne faisons pas les efforts nécessaires pour rectifier les injustices existantes dans les relations économiques internationales, nous aurons failli à nos responsabilités morales et politiques.

147. Vu sous n'importe quel angle, le monde court au désastre si l'on ne remédie pas rapidement à la situation. Notre partie du monde en particulier est de plus en plus assaillie par un grand nombre de problèmes qui sont délibérément encouragés et avivés par l'impérialisme international et les forces concomitantes de réaction. Les bases militaires impérialistes installées en vue de l'agression croissent comme des champignons de jour en jour. Les chars de la guerre paradent avec arrogance dans toutes les directions. Parlant des graves dangers qui se posent à nous aujourd'hui, le chef d'Etat de mon pays, le président Mengistu Haile Mariam, a souligné que :

« La paix du monde est aujourd'hui plus que jamais sérieusement compromise. Au lieu des progrès du bien-être humain et de la civilisation, nous voyons des nuages qui s'amoncellent à l'horizon. L'impérialisme, dont le but fondamental est l'obstruction du développement de l'homme, se manifeste dans les guerres qu'il déclenche de temps en temps. C'est la tactique actuelle de l'impérialisme de créer des situations de confusion afin de donner à ces guerres un semblant de légalité. »

148. Le peuple d'Ethiopie, ayant consolidé l'acquis de sa révolution populaire et ayant retrouvé sa stabilité et sa tranquillité, se lance maintenant dans une guerre inlassable contre la pauvreté, la maladie et l'ignorance. Mon pays est fermement en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité dans notre région, en particulier, et partout dans le monde en général.

149. Les peuples du monde ont le devoir primordial de faire cause commune dans une noble croisade contre la pauvreté et la menace de guerre. L'heure est grave et le défi est immense. Le choix est clair : ou bien nous survivons, ou bien nous périssons ensemble. Heureusement, tous les espoirs n'ont pas été brisés entièrement. Avec de la bonne volonté, le bon sens peut prévaloir dans l'intérêt suprême de l'humanité.

150. M. SHAMIR (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : D'emblée, je voudrais saisir l'occasion de féliciter Vanuatu et le Belize de leur indépendance et leur souhaiter la

bienvenue à l'occasion de leur admission à l'Organisation des Nations Unies. Au nom du Gouvernement et du peuple d'Israël, je forme les meilleurs vœux pour leur succès et leur prospérité en tant qu'Etats indépendants et souverains.

151. Le Gouvernement et le peuple d'Israël ont toujours défendu les idéaux et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Il ne pourrait en être autrement car la tradition intellectuelle et morale d'Israël a donné naissance à certains des plus importants éléments inhérents à la forme et au sens même de cette organisation. L'amour fraternel, la justice sociale, le règne du droit, sur le plan national et international, l'égalité des nations, le règlement pacifique des différends internationaux et la mise hors la loi de la guerre, ces idéaux et d'autres sont nés et ont pris racine parmi les pasteurs et les agriculteurs de Judée et d'Israël bien avant d'être acceptés en tant que principes de la vie internationale actuelle.

152. Malheureusement, dans la pratique de l'Organisation des Nations Unies, ces idéaux ont été méconnus bien plus souvent qu'ils ont été respectés. Ces dernières années, l'Organisation a toléré d'être abusée par les adversaires d'Israël qui jouissent d'une majorité automatique à l'Assemblée sur tous les problèmes relatifs au conflit arabo-israélien. Ces dernières années, Israël a été plus d'une fois la victime d'un traitement discriminatoire aux Nations Unies.

153. Il faut souligner que les organisations internationales qui permettent que leurs règles fondamentales soient violées se causent un tort énorme à elles-mêmes et sapent ainsi leur propre raison d'être. Les décisions prises au mépris des dispositions pertinentes des instruments constitutionnels sont illégales, même si elles sont répétées fréquemment et si elles sont appuyées par une majorité écrasante.

154. Les distorsions qui affaiblissent le système des Nations Unies se sont également manifestées dans l'attitude de l'Organisation envers les accords de Camp David et le traité de paix entre l'Égypte et Israël. Par tout critère, la conclusion d'une paix entre deux anciens ennemis est sûrement et à coup sûr légitime mais représente aussi une évolution souhaitable dont les Nations Unies auraient dû se féliciter, l'Organisation ayant pour objectif premier la promotion et le maintien de la paix internationale. Aucune tierce partie, y compris l'Assemblée, n'a le droit légal et moral de mettre en cause, voire de nier, la validité des accords conclus ou des traités qui en découlent.

155. Un grand problème qui retient à juste titre l'attention de l'humanité tout entière et cause une préoccupation croissante est le problème de la coopération internationale pour le développement, le problème causé par l'écart croissant entre le niveau de vie des nations pauvres et celui des nations riches. Cependant, le dialogue Nord-Sud est resté surtout un débat entre nations et groupes de nations et, comme il fallait s'y attendre, ceux qui souffrent de la faim et de la privation n'ont pas eu leur situation améliorée par ces débats.

156. Depuis 20 ans, Israël participe aux efforts visant à trouver les moyens d'améliorer le niveau de vie des sociétés moins développées. Nous désirons — et nous pensons que nous avons les moyens de le faire — contribuer davantage aux efforts qui sont faits en commun pour attaquer les problèmes de développement spécifiques et faire avancer leur solution.

157. Dès sa création, Israël a dû faire face simultanément à un grand nombre de problèmes d'ordre social, économique et de sécurité. Des centaines de milliers d'immigrants se sont installés dans le pays et se sont intégrés à la population. Beaucoup étaient victimes de persécution dans les pays arabes où ils vivaient auparavant. En même

temps, nous avons commencé à mettre sur pied une société progressiste et en développement rapide. Malgré tous les problèmes urgents auxquels nous étions confrontés, nous n'avons ménagé aucun effort en vue de collaborer avec d'autres jeunes nations en développement dans des domaines tels que l'agriculture, l'hydrologie, le développement rural, la santé et la jeunesse. Ce processus de coopération internationale fructueuse avec des dizaines de pays — indépendamment du point de vue politique — n'a cessé de progresser.

158. Dans leur recherche constante de solutions aux problèmes du développement, les experts israéliens ont récemment élaboré certaines idées nouvelles relatives au développement, contenues dans ce qu'ils ont appelé le plan économique de transition. C'est un modèle de développement empirique et dynamique, qui correspond aux possibilités des pays intéressés. Je voudrais saisir cette occasion pour attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/36/497, qui a été distribué à la demande de ma délégation et qui contient un rapport intitulé « Le développement par la promotion de l'économie de transition ». Nous ne prétendons pas que ce plan soit une panacée pour tous les maux économiques dont souffre le monde. Il vise plutôt à appliquer, graduellement et à faible coût, un programme destiné à améliorer le secteur rural de la société — un secteur qui, jusqu'à présent, n'a pas retenu suffisamment l'attention. Nous serons heureux de collaborer avec toute organisation nationale ou internationale en vue d'appliquer dans la pratique les idées contenues dans ce plan.

159. A la trente-cinquième session, du haut de cette tribune [15^e séance], nous avons lancé un appel au Gouvernement soviétique pour lui demander de lever toutes les restrictions et tous les obstacles qui empêchent les Juifs, en Union soviétique, de partir pour Israël. A l'époque déjà, il y avait des raisons de craindre que l'Union soviétique retiendrait ces Juifs dans le pays. Malheureusement, ces craintes se sont depuis lors réalisées. Durant l'année écoulée, nous avons suivi avec une angoisse croissante la diminution progressive du nombre de Juifs quittant l'Union soviétique, qui est le plus faible qui ait été enregistré depuis 10 ans. L'Union soviétique empêche donc par la force des milliers d'entre eux de vivre dans leur patrie.

160. Parallèlement, nous avons été les témoins d'une nouvelle augmentation regrettable du nombre des cas de violation des droits de l'homme fondamentaux en Union soviétique. Ces six derniers mois, le nombre de prisonniers de Sion détenus sous de faux prétextes et condamnés par des tribunaux soviétiques à de longues peines d'emprisonnement a doublé. Le seul crime de ces personnes est leur désir de vivre en tant que Juifs dans leur propre patrie. Ida Nudel, Victor Brailovski, Anatoly Shcharansky et d'autres encore ont été emprisonnés pour avoir manifesté ce désir, tandis que d'autres se sont vu refuser les permis de sortie et ont été soumis à des pressions pour qu'ils s'abstiennent de se livrer à de prétendues activités antisoviétiques. L'Assemblée doit savoir que ces activités antisoviétiques consistent à étudier l'hébreu et à lire des ouvrages sur l'histoire juive et le judaïsme.

161. Du haut de cette tribune, je voudrais renouveler l'appel lancé à l'Union soviétique pour lui demander d'ouvrir ses frontières aux Juifs qui souhaitent retourner dans leur patrie et de cesser la persécution dont les Juifs sont victimes en Union soviétique.

162. Il existe d'autres pays également où les Juifs ont été victimes de discrimination et d'oppression. Je voudrais en particulier exprimer une fois de plus mon inquiétude au sujet du sort de la communauté juive martyre de Syrie, dont les droits de l'homme sont sévèrement limités, et dont bon nombre de ses membres ont été emprisonnés et

ont vu leurs biens confisqués. Je voudrais donc lancer un appel au Gouvernement syrien pour lui demander de respecter les droits de l'homme fondamentaux de la communauté juive qu'il tient en otage et qu'il empêche de quitter le pays.

163. Qu'il me soit permis à présent d'en venir à la question de la menace nucléaire que l'Iraq représente. Le point inscrit à l'ordre du jour de cette assemblée qui traite de la destruction du réacteur nucléaire iraquien a été libellé d'une façon qui tend clairement à préjuger du résultat du débat. Comme l'a déclaré Israël, la décision de détruire ce réacteur n'a été prise qu'à l'instant où il était devenu absolument certain que l'Iraq était sur le point de fabriquer des bombes nucléaires, dont l'objectif principal aurait été Israël. Dans de nombreuses parties du monde, y compris du Moyen-Orient, on dort plus tranquillement à présent, sachant que ce réacteur a été éliminé. Le réacteur nucléaire iraquien devait être détruit avant qu'il ne devienne opérationnel en été 1981, car s'il avait été détruit après cette date, cela aurait produit des retombées nucléaires qui auraient mis en danger la population civile de Bagdad.

164. Depuis la création de l'Etat d'Israël, l'Iraq a comploté contre lui, sur les plans politique et militaire. L'Iraq a commencé à acquérir de l'équipement et des connaissances spécialisées dans le domaine nucléaire et a ensuite rassemblé tous les ingrédients nécessaires à la mise au point d'armes nucléaires. Cela témoigne d'un effort calculé de la part de l'Iraq en vue de se lancer dans l'exécution d'un programme d'armement nucléaire. Notre inquiétude au sujet du programme nucléaire iraquien était également partagée par des évaluations de fonctionnaires et de spécialistes étrangers qui font autorité en la matière. Néanmoins, six années d'efforts aux niveaux public et diplomatique en vue de mettre fin au programme militaire nucléaire iraquien n'ont abouti à rien sinon à des références aux inspections faites par l'AIEA dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dont l'Iraq est signataire. Israël devait en conclure qu'un pays qui avait acquis un cycle du combustible complet dont le but évident est de détruire Israël ne renoncerait pas à mettre son programme à exécution, qu'il soit ou non partie au Traité sur la non-prolifération.

165. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer la politique d'Israël; il ne sera pas le premier pays au Moyen-Orient à introduire des armes nucléaires dans la région. Face aux réalités cruelles du Moyen-Orient, Israël doit insister pour faire une distinction entre une fausse sécurité et une sécurité authentique. Comme l'a clairement montré le cas de l'Iraq, le Traité sur la non-prolifération ne saurait empêcher efficacement les pays de recourir aux armes nucléaires pour atteindre des buts qu'ils n'ont pu atteindre par des moyens plus classiques.

166. La seule façon d'éliminer la menace nucléaire au Moyen-Orient réside dans la création d'une zone dénucléarisée, négociée librement et directement entre les pays de la région et fondée sur des assurances mutuelles, selon le modèle du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine. En cette assemblée, nous continuerons de préconiser et d'appuyer les mesures constructives qui nous rapprochent véritablement de la perspective d'un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires. En même temps, nous mettrons en garde contre les mesures qui visent à exploiter cette question comme une arme dans la guerre politique contre Israël, et nous nous y opposerons.

167. La situation au Liban est, depuis un certain nombre d'années, un sujet de vive inquiétude. Ce pays a connu, depuis le milieu des années 70, les conflits et les effusions de sang, en raison de l'exploitation par l'OLP et par la Syrie de rivalités intérieures au Liban, puis de l'invasion directe des pays par l'armée syrienne. La situation a été

aggravée par le resserrement de l'emprise de l'OLP sur une large partie du pays. En outre, afin de promouvoir leurs objectifs stratégiques régionaux, les Syriens ont soumis la population civile libanaise à des attaques brutales qui ont abouti à la destruction d'une partie du pays. Quelque 120 000 civils libanais ont été victimes des atrocités de la Syrie et de l'OLP. Il est caractéristique de la pratique du « deux poids, deux mesures » appliquée dans les relations internationales que ces atrocités n'ont jamais été condamnées par la communauté internationale, y compris les Nations Unies. Les pays arabes et le bloc soviétique, qui appuient la Syrie et l'OLP, ont rendu impossible pareille condamnation.

168. Nous espérons qu'un Liban indépendant et libre émergera bientôt à nouveau et maintiendra de bonnes relations avec tous ses voisins, y compris Israël. Mais cela sera très difficile tant que l'OLP pourra s'installer au Liban et ourdir des complots visant à promouvoir le terrorisme international et à lancer des attaques brutales et lâches contre la population civile d'Israël, notamment dans la partie septentrionale de notre pays. Il n'y aura pas de fin à la tragédie du Liban tant que l'occupation syrienne continuera et tant que l'OLP maintiendra ses bases terroristes au Liban, avec l'appui d'armements provenant de puissances étrangères, notamment de l'Union soviétique et de la Libye. Le Gouvernement israélien appuiera toujours le rétablissement d'un Liban véritablement indépendant, dans ses frontières internationales, à l'abri de l'occupation syrienne et de la terreur de l'OLP.

169. La cause principale du conflit arabo-israélien a toujours été le refus des Etats arabes d'accepter l'existence d'un Etat d'Israël indépendant et sûr et leur engagement avoué de le détruire. Les événements des quatre dernières années ont abouti à une percée importante à cet égard : l'Egypte ayant renoncé à la guerre et annoncé sa volonté de négocier la paix, la paix a suivi inévitablement. En outre, alors que les vents de la guerre n'ont cessé de souffler dans d'autres parties de la région, l'Egypte et Israël, qui, il y a peu de temps encore, se trouvaient devant le danger d'une guerre imminente, apprennent maintenant à coexister dans la paix et représentent un îlot de stabilité au Moyen-Orient. Malheureusement, tel n'est pas encore le cas pour les autres voisins arabes d'Israël. Ces Etats arabes, qui ont été invités par les signataires des accords de Camp David à se joindre au processus de paix, s'y sont refusés jusqu'à présent.

170. Une des manifestations les plus évidentes de leur opposition catégorique au processus de paix est leur intensification militaire continue et sans précédent grâce à des achats d'armements auprès de l'Union soviétique et des nations du bloc soviétique, ainsi qu'auprès des Etats-Unis et de l'Europe occidentale. Depuis 1978, les principaux pays arabes, à l'exception de l'Egypte, ont conclu des accords d'achat d'armes pour une valeur de 27,8 milliards de dollars, dont une livraison pour une valeur de 11,6 milliards de dollars a déjà été effectuée.

171. Ces acquisitions d'armes représentent une accumulation quantitative et qualitative énorme dans ces pays. Malheureusement, ces armes sont destinées avant tout à être employées contre Israël. Il va sans dire que l'armement intensif des Etats arabes ne fait que renforcer leur conviction que le conflit arabo-israélien peut encore être réglé par des moyens militaires. Par ailleurs, il compromet la stabilité interne de plusieurs régimes arabes, ainsi que celle de la région dans son ensemble.

172. Les accords de Camp David ont été et restent la seule voie possible menant à la paix; aucune autre solution viable n'apparaît à l'horizon. La semaine dernière encore, nous avons repris les négociations avec l'Egypte, avec la participation des Etats-Unis, sur l'établissement de la pleine

autonomie pour les Arabes palestiniens habitant la Judée, la Samarie et le district de Gaza. Nous espérons mener ces négociations à terme avant bien longtemps.

173. Notre peuple n'a pas obtenu son Etat sur un plateau d'argent. Nous avons lutté pour la libération contre une puissance coloniale. Nous avons dû lutter ensuite contre une multitude d'armées arabes qui ont cherché à empêcher la création de notre Etat. Par la suite, nous avons mené quatre nouvelles guerres pour le défendre. Nous savons très bien ce que signifie et ce que coûte la lutte contre le colonialisme, la lutte pour la libération et pour l'autodétermination.

174. Ces notions sont maintenant utilisées abusivement et exploitées par un certain nombre de gouvernements arabes au nom des Arabes de Palestine. Les Arabes de Palestine ont un Etat qui occupe une grande partie du territoire de Palestine. En Jordanie, il existe un Etat qui est un Etat arabe palestinien, sauf quant au nom. C'est un Etat arabe palestinien par sa géographie, sa démographie, son histoire, sa culture, sa religion et sa langue. Il a même été déclaré tel par un nombre impressionnant de dirigeants arabes palestiniens et jordaniens. Il est donc inutile de parler plus avant d'autodétermination pour les Arabes palestiniens; leur patrie existe déjà. En outre, en 1964, lorsque l'OLP a approuvé le prétendu Pacte national palestinien en vue de « libérer » la Palestine, à un moment où la Judée, la Samarie et le district de Gaza étaient encore sous occupation jordanienne et égyptienne, le but réel des Etats arabes était de « libérer » Israël des Israéliens, de priver Israël de son existence. Cet objectif continue d'être poursuivi aujourd'hui avec ferveur sous le slogan « une patrie pour les Palestiniens sans foyers », auquel les propagandistes arabes et leurs alliés donnent une très grande publicité.

175. Israël croit fermement en une vision de paix pour notre région et il travaillera à sa réalisation. Le Moyen-Orient est riche, non seulement en histoire sur le plan spirituel et culturel, mais aussi de par ses immenses ressources naturelles et en main-d'œuvre. Le peuple d'Israël a autant à offrir pour le développement et le progrès de notre région que les peuples voisins, chacun à sa façon.

176. Le peuple juif a réinstallé son foyer sur la terre de ses ancêtres, où les royaumes de Judée et d'Israël se sont épanouis pendant des siècles. Nous avons rétabli notre souveraineté sur cette région après 19 siècles d'absence, avec Jérusalem, qui a toujours été le centre et le foyer de la vie nationale et spirituelle du peuple juif, comme capitale indivisée et indivisible.

177. Nous sommes revenus sur la terre d'Israël pour y rester. Ensemble avec toutes les nations du Moyen-Orient, nous pouvons inaugurer une ère de paix et de coopération véritables dans la région. L'occasion existe; il ne faut pas la manquer.

178. M. NIEHAUS-QUESADA (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*]: Je suis heureux de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter M. Ismat Kitani à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Ses qualités personnelles augurent bien de son succès en s'acquittant des importantes fonctions qui lui ont été confiées.

179. Je voudrais également rendre hommage, en lui exprimant notre admiration et notre appréciation, à son éminent prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, pour la façon dynamique et décisive avec laquelle, comme tous les orateurs précédents l'ont reconnu, il a dirigé la trente-cinquième session de l'Assemblée générale.

180. Enfin, je tiens à exprimer l'admiration de la délégation du Costa Rica pour la façon éminemment compétente dont le Secrétaire général s'est acquitté de ses hautes fonctions.

181. C'est pour moi un honneur et un privilège que de pouvoir souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à l'Etat indépendant et souverain du Belize. Nous partageons la grande émotion que ses représentants doivent ressentir aujourd'hui. Leur présence ici donnera une vigueur renouvelée à l'Organisation qui, avec chaque jour qui passe, représente avec un enthousiasme croissant tous les peuples de la terre. Nous nous félicitons de l'entrée du Belize à l'Organisation des Nations Unies, où des luttes communes nous attendent. Après 35 ans, nous sommes les témoins de l'effondrement du colonialisme partout dans le monde. C'est là l'un des grands exploits de l'Organisation des Nations Unies et la réalisation de l'un des principes fondamentaux de sa charte.

182. J'éprouve un grand plaisir à souhaiter la bienvenue à la République de Vanuatu, en tant que Membre des Nations Unies. Le Costa Rica a été très heureux lorsque Vanuatu est devenu indépendant, le 30 juillet 1980, et il souhaite à ce nouvel Etat Membre un avenir heureux, pacifique et prospère pour son peuple, confiant que sa liberté et son autodétermination nouvellement acquises seront préservées et renforcées.

183. Comme le dit si clairement le Secrétaire général dans son rapport [A/36/1], loin de disparaître de la scène internationale, les risques et les dangers qu'ils nous avaient décrits il y a un an sont plus inquiétants que jamais.

184. Il n'y a pas eu la volonté nécessaire, dans les affaires internationales, pour effectuer les transformations importantes qui auraient permis aux peuples de vivre ensemble dans l'harmonie. Il n'y a eu aucun changement dans la politique de domination qui continue de faire obstacle aux possibilités de progrès vers un monde meilleur pour l'humanité tout entière.

185. Les luttes politiques et idéologiques entre les grandes puissances se sont intensifiées, tandis que dans certaines régions de nouveaux foyers de conflits armés se sont présentés. La compétition pour les sphères d'influence se poursuit, entravant l'aspiration des peuples à un ordre mondial dans lequel toutes les nations, les faibles comme les puissantes, établiraient leurs relations et attaqueraient leurs problèmes communs avec la pleine participation de tous leurs citoyens.

186. Face à cette situation inquiétante, les buts et les principes des Nations Unies sont plus que jamais pertinents. Le Costa Rica a foi dans les organisations internationales. Nous croyons qu'au sein de l'Organisation et sous ses auspices nous devons pouvoir réconcilier les positions extrêmes et résoudre les conflits qui menacent la paix et la justice. Nous pouvons développer un sentiment de solidarité humaine, malgré l'incompréhension et l'intransigeance de quelques Etats. Si nous faisons preuve de ténacité et de persévérance, nous parviendrons à atteindre ces buts grâce à une action politique, sociale et économique concertée.

187. En ce début des travaux de l'Assemblée, cette année, le Gouvernement du Costa Rica voudrait préciser sa position sur certains des graves problèmes auxquels doit faire face la communauté internationale.

188. L'Amérique centrale, aujourd'hui, est un volcan en éruption. Elle sert de champ de bataille à la lutte des peuples pour la liberté et la dignité et elle doit souffrir des tristes conséquences de cette lutte. Les peuples d'Amérique centrale revendiquent une plus grande justice sociale, la liberté complète et le respect de la dignité humaine. A ces revendications légitimes s'opposent diverses forces et divers intérêts: l'égoïsme de ceux qui voudraient maintenir le *statu quo* au profit de quelques-uns et au mépris total de la grande majorité de la population; les dommages directs causés à nos pays par la situation économique internationale, notamment l'inflation, la chute des prix de nos pro-

duits de base d'exportation sur les marchés internationaux et l'augmentation démesurée des prix des produits énergétiques, qui touchent particulièrement notre région du fait de sa situation géographique, économique, sociale et politique; et enfin, la manipulation d'idéologies extrémistes avec lesquelles, profitant de ces circonstances, on essaie de dénaturer les idéaux légitimes du peuple et d'entraîner nos nations vers l'objectif fatidique de l'extrémisme de gauche ou de l'extrémisme de droite.

189. Nous sommes certains que les pays d'Amérique centrale réussiront à sortir de cette lutte titanique en tant que nations démocratiques engagées vers la paix, la liberté et la justice.

190. C'est avec tristesse que nous assistons aux effusions de sang dont est victime le peuple frère d'El Salvador. Le Costa Rica a apporté son appui au Gouvernement du président Duarte en offrant, une solution de transition viable vers l'institutionnalité, et il se félicite des derniers efforts faits, grâce au dialogue politique, pour parvenir à une solution pacifique et durable qui devrait permettre à la volonté populaire de s'exprimer par des élections libres et démocratiques.

191. Le problème qui se pose à l'Amérique centrale ne touche pas exclusivement cette région. Le succès ou l'échec de nos efforts pour résoudre la crise a un rapport direct avec l'avenir de la démocratie, non seulement dans la région mais partout dans le monde.

192. Les limitations géographiques, économiques et sociales que connaissent les pays de la région ne leur permettent pas de surmonter cette crise sans le soutien de la communauté des nations. La communauté internationale en est consciente et elle est disposée à les aider, parce que tel est le devoir de chaque pays qui a foi en la démocratie et qui fonde son système de gouvernement sur la liberté, la justice et la paix. Les pays industrialisés ont une responsabilité particulière parce qu'ils sont les plus aptes à aider et à coopérer dans la défense de la démocratie et de ses principes fondamentaux.

193. C'est dans ce contexte que nous avons favorisé le dialogue en Amérique centrale et nous prenons note avec enthousiasme de l'intérêt manifesté par les Ministres des affaires étrangères du Canada, des États-Unis, du Mexique et du Venezuela, pour aider la région à résoudre ses problèmes économiques. Nous accueillons chaleureusement la proposition du Ministre des affaires étrangères du Pérou de constituer un fond qui servirait de base à un programme de coopération horizontale [6^e séance, par. 163].

194. En dépit de la gravité de la crise, ma délégation a continué à aborder ses problèmes de façon pacifique et méthodique, en respectant les décisions électorales de la population et en résolvant les problèmes dans le cadre du droit et dans la foi en Dieu et en l'homme. Nous avons été une oasis de calme au milieu de la tempête qui a frappé nos voisins.

195. Dans la lutte entre les valeurs spirituelles et matérielles, entre la liberté sans pain et le pain sans liberté, nous, Costa-Riciens, avons réalisé l'objectif idéal qui est le pain et la liberté. Pendant 160 ans, nous avons maintenu les idéaux de justice économique et sociale, de liberté, de respect des droits de l'homme et d'un gouvernement représentatif.

196. Mais tout cela pourrait bien changer si nous ne sommes pas vigilants. Il ne fait aucun doute que notre mode de vie pacifique et notre amour de la liberté sont menacés face à la situation critique que connaît le monde d'aujourd'hui. C'est pourquoi, dans l'intérêt de la survie même de la démocratie, il est nécessaire, aujourd'hui plus que jamais, de procéder à une coopération étroite et intelligente entre les pays industrialisés et les pays en développement. Ce n'est que par l'unité d'action que l'on pourra

progresser et préserver un système qui offre à l'homme les meilleurs chances dans sa recherche du bonheur pour connaître la paix, la liberté et la justice.

197. Je voudrais réaffirmer que mon pays est pleinement conscient du rôle historique que joue, en Amérique centrale, la stabilité de son système démocratique. En conséquence, nous souhaitons voir instaurés en Amérique centrale des gouvernements qui soient l'expression véritable de la volonté populaire, le produit d'un processus électoral, une manifestation démocratique au sens réel du terme, des gouvernements qui conduisent leur peuple vers le progrès économique et social dans la paix et la liberté.

198. Les pays d'Amérique latine forment un ensemble de républiques liées entre elles d'une manière unique au monde. L'unité latino-américaine est une nécessité historique qui devrait permettre à nos pays de jouer le rôle qui leur revient dans le concert des nations et développer pleinement leurs possibilités. A l'heure actuelle, en dépit de la situation économique difficile, d'une stabilité sociale précaire et d'un progrès démocratique lent, l'Amérique latine, au sein du monde en développement, manifeste une plus grande identité d'objectifs, une plus grande convergence vers ces objectifs et une plus grande possibilité de les réaliser.

199. Les latino-américains doivent prendre conscience de l'importance historique de l'heure et de leurs responsabilités face à leur avenir, qui requièrent sagesse et courage dans la prise des décisions que leurs peuples attendent et exigent d'eux. Si nous nous efforçons de parvenir en Amérique latine à un consensus dépourvu d'intolérance, et qui n'exclue personne, nous contribuerons au renforcement des Nations Unies.

200. Mon pays a apporté un appui sans réserve aux efforts et aux actions tendant à changer l'ordre international actuel et à jeter les bases d'une coopération véritable entre tous les États. Nous sommes persuadés de l'efficacité et de la nécessité d'une action commune, en cette époque d'opposition tenace à la domination et à l'exploitation. L'unité et la solidarité du tiers monde offrent une nouvelle possibilité de faire triompher les aspirations communes de justice et d'équité.

201. Nous sommes conscients qu'il sera difficile, pour nos pays, de faire progresser leurs programmes de développement tant qu'on n'aura pas établi dans le monde les bases d'un nouvel ordre économique international qui fixe la valeur de nos matières premières et de notre travail selon les mêmes critères que le travail, les produits manufacturés et la technologie des pays industrialisés. A cet égard, les dialogues Nord-Sud et Sud-Sud ainsi que les négociations globales sur la coopération économique internationale au service du développement revêtent une importance particulièrement significative.

202. Ma délégation note avec regret que, 35 ans après le premier examen par l'Assemblée générale de la question d'*apartheid*, le Gouvernement sud-africain poursuit toujours sa répression de la population noire de ce pays. Les Nations Unies ne peuvent rester un témoin passif des événements qui se déroulent en Afrique australe. Le Costa Rica appuie les mesures prises par les Nations Unies dans la lutte contre l'*apartheid*.

203. Nous tenons à souligner, une fois de plus, que le sentiment antiraciste est une tradition du Costa Rica, tradition qui puise ses racines dans notre histoire. Dans notre pays, tous les groupes raciaux se sont mêlés spontanément et nous sommes fiers d'être une nation dotée d'un système démocratique qui permet à tout citoyen du Costa Rica, sans distinction, de développer ses talents et ses capacités.

204. Ma délégation espère qu'au cours de cette session des mesures décisives seront prises pour mettre fin à cette

forme de totalitarisme et, au nom de mon gouvernement, je déclare que nous voterons pour toute action qui pourrait contribuer à la lutte contre l'*apartheid* et à son élimination définitive et nous participerons à toute action dans ce sens.

205. Le Gouvernement du Costa Rica condamne l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud a l'obligation de retirer son administration de ce territoire, de permettre au peuple de Namibie de réaliser son indépendance authentique et de respecter son intégrité territoriale, y compris Walvis Bay et les îles au large de ses côtes. Nous soutenons la lutte légitime du peuple namibien pour obtenir son autodétermination.

206. Nous condamnons énergiquement l'invasion de l'Angola perpétrée récemment par l'Afrique du Sud depuis la Namibie. Ma délégation estime que la situation en Namibie constitue une menace à la paix et la sécurité internationales et, par conséquent, elle demande instamment à tous les Etats Membres de renforcer les sanctions globales à l'encontre de l'Afrique du Sud afin de donner effet immédiatement aux résolutions des Nations Unies sur la Namibie.

207. En ce qui concerne l'Afghanistan, la délégation du Costa Rica a exposé sa position au Conseil de sécurité, au cours de la réunion d'urgence de cet organe⁷, demandée par plusieurs Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, dont le Costa Rica, qui estimaient que les événements qui s'y déroulent constituent une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international perpétrée par un membre permanent du Conseil de sécurité et, en conséquence, représentent une menace grave pour la paix et la sécurité internationales.

208. Notre position reste inchangée. Mon pays, comme la plupart de ceux qui appartiennent au tiers monde, compte sur l'application du droit international pour assurer sa sécurité extérieure et est au-dessus de tout soupçon quant à la moindre ingérence dans les affaires intérieures de ses voisins ou de toute autre nation. En conséquence, nous sommes inquiets que des traités d'amitié, de coopération et de bon voisinage puissent être transformés, du jour au lendemain, en instruments d'agression, d'invasion et d'ingérence dans les affaires d'un Etat souverain. Nous sommes également préoccupés par ce qui se passe dans toute partie du monde notamment lorsque la bonne foi et les intentions amicales qui sous-tendent le droit international sont violées.

209. Depuis des années, le Costa Rica a suivi avec grande attention et vif intérêt l'évolution de la situation à Chypre. Nous attachons la plus grande importance au maintien de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, et espérons que prévaudra le sens des responsabilités des Etats et des communautés directement en cause dans ce conflit.

210. Le Gouvernement du Costa Rica réaffirme la position qu'il a déjà prise aux sessions précédentes de l'Assemblée générale en ce qui concerne la grave situation qui règne au Moyen-Orient. Ce conflit présente divers aspects, dont certains sont profondément pénibles, comme l'inutile bain de sang au Liban. La communauté internationale devrait être en mesure de garantir aux communautés libanaises le droit et la possibilité réelle d'établir la paix et l'harmonie sans aucune intervention extérieure qui les rendrait impossibles. D'autres aspects du problème, outre qu'ils sont douloureux, menacent sérieusement la paix du monde, notamment le conflit arabo-israélien. Nous estimons que ce problème pourrait être résolu si les parties au conflit étaient vraiment déterminées à y mettre un terme et si tous les intéressés acceptaient le droit à l'existence d'un Etat israélien et d'un Etat palestinien, reconnaissaient

que le dialogue est le meilleur moyen de réduire les tensions entre les parties et constitue la condition préalable de négociations officielles, et convenaient que les Etats israélien et palestinien ont le droit de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues garanties par les Nations Unies.

211. Si les parties au conflit acceptaient ces principes, le problème pourrait être résolu et les frontières des divers Etats délimitées d'une manière satisfaisante pour tous. Le Gouvernement du Costa Rica a une idée fort claire de ce que pourrait être le Moyen-Orient si tous les Etats qui se trouvent dans cette région décidaient de mettre un terme aux hostilités et d'entamer la mise en œuvre d'un programme de coopération entre eux, répondant ainsi à l'appel de paix que nous leur avons si souvent adressé du haut de cette tribune.

212. Nous voulons unir la voix du Costa Rica à celle de nombreux autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui se sont associés aux efforts en vue de réaliser la paix, la justice, la liberté et le respect des droits de l'homme au Kampuchea. Comme tous les peuples épris de paix, nous estimons que le peuple du Kampuchea mérite qu'on lui permette de vivre dans la paix et d'exercer pleinement ses droits d'Etat souverain et indépendant.

213. Les intérêts stratégiques ne sauraient prendre le pas sur ceux des peuples qui luttent pour la liberté, ni porter atteinte à leur droit à une autodétermination authentique, à leur intégrité territoriale et à leur indépendance. C'est pourquoi, à l'époque, ma délégation a appuyé les résolutions 34/22 et 35/6 de l'Assemblée générale et nous pensons que nous devons continuer d'insister pour que soient respectées les exigences énoncées au paragraphe 3 de la résolution 35/6. Je voudrais une fois de plus réaffirmer devant cette assemblée notre espoir que la situation difficile et sérieuse qui règne au Kampuchea sera réglée dans un esprit de justice et grâce à la volonté politique appropriée.

214. Mon pays, fermement attaché aux principes fondamentaux des Nations Unies, estime que le processus de décolonisation résultant de l'exercice effectif des peuples du droit à disposer d'eux-mêmes est maintenant à peu près terminé.

215. Mon gouvernement soutient et continuera de soutenir toutes les luttes légitimes visant à l'exercice effectif du droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV), adoptées il y a 20 ans par l'Assemblée générale et qui, depuis, ont constitué le guide et le fondement du processus de décolonisation. Pour cette raison, nous avons appuyé les justes aspirations du Front POLISARIO⁸ et reconnu la République démocratique arabe sahraouie, souveraine et indépendante.

216. Tout au long des années, la question de Corée a été examinée par l'Assemblée générale, et le Costa Rica a préconisé des contacts directs entre les deux parties, au niveau le plus élevé, en vue de parvenir à un accord qui permettrait d'en terminer une fois pour toutes avec une situation de tension qui affecte non seulement la péninsule de Corée, mais encore la région du Nord-Est asiatique tout entière. En dépit des initiatives répétées de la République de Corée, telles qu'elles ont été énoncées par le président Chun le 12 janvier dernier, puis, à nouveau, le 5 juin, et malgré l'appui d'un certain nombre de Membres de cette organisation pour que s'établisse un dialogue direct en tant que moyen de parvenir à la réunification pacifique de la Corée, ces contacts n'ont pas été possibles.

217. Mon pays estime également qu'il conviendrait d'encourager l'admission au sein de cette organisation des deux Corée, en tant que Membres à part entière, ce qui constituerait un premier pas vers la création d'un climat international de réconciliation et, en fin de compte, per-

mettrait la réunification démocratique et pacifique du pays au moyen d'élections libres, renforçant ainsi le principe de l'universalité des Nations Unies.

218. Une fois de plus, ma délégation lance un appel aux Etats Membres pour qu'ils accordent une contribution positive à la création d'un climat favorable à la reprise du dialogue entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, afin de résoudre pacifiquement la question de la réunification de la Corée.

219. Prendre part à ce débat sur la question de la course aux armements est devenu un rituel décourageant pour ceux qui viennent chaque année devant cette assemblée attirer l'attention sur les graves risques que comporte cette course. Les forces militaires des grandes puissances et l'énorme potentiel de destruction de leurs armes projettent l'ombre la plus menaçante sur l'humanité. La course aux armements est la conséquence d'une compétition féroce sur le plan des armements, du point de vue qualitatif comme du point de vue quantitatif. Non seulement les armes nucléaires constituent une menace intolérable en raison des dévastations inouïes qu'elles pourraient entraîner, mais les doctrines qui président à leur utilisation et la perspective de leur prolifération à d'autres Etats aggravent cette menace et font que le désarmement est de plus en plus difficile à réaliser.

220. A cet égard, je tiens également à souligner l'importance que mon pays attache à tout effort visant à prévenir la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Le Costa Rica réaffirme une fois de plus sa vocation pacifique et déclare qu'il est convaincu que ce n'est que par la conciliation et la paix que nos peuples pourront avancer dans la voie du progrès.

221. Nous sommes persuadés que les problèmes du désarmement, aussi difficiles et complexes qu'ils puissent être, peuvent être résolus si les Etats, qu'ils soient faibles ou puissants, sont déterminés à les régler. L'avenir même de l'humanité dépend dans une large mesure de la manière dont nous résoudrons ces problèmes et, dans ce processus, les Nations Unies continueront d'être l'organisme le plus approprié pour mettre en commun nos efforts et libérer l'humanité de la menace de la destruction.

222. L'Assemblée générale a abordé la question de l'Université pour la paix à sa trente-quatrième session, lorsque l'idée de la création de cette université a été approuvée et une commission internationale a été créée pour en préparer l'organisation, en édifier la structure et prévoir sa mise en marche [résolution 34/111]. Le rapport de la Commission a été présenté à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session⁹ et, sur recommandation de la Commission, le 5 décembre 1980, l'Assemblée générale a décidé par une résolution adoptée par consensus de créer l'Université pour la paix et d'approuver la Charte constitutive de l'Université ainsi que la convention internationale appropriée. Depuis lors, 18 pays ont signé la Convention.

M. Kamil (Indonésie), vice-président, prend la présidence.

223. Cette université est ainsi conçue comme une institution internationale créée avec la coopération intellectuelle et matérielle de tous les pays, en tant que creuset dans lequel les diverses cultures pourront apporter leur contribution à la paix, en tant que forum international où pourront être étudiés et expliqués les problèmes théoriques et pratiques de la paix et de la guerre et en tant qu'édifice du savoir, permettant de rechercher des possibilités d'existence pacifique pour tous les peuples de la terre.

224. Au nom du Gouvernement du Costa Rica, je tiens à remercier l'Assemblée générale de l'appui net et résolu qu'elle a accordé à cette entreprise. Notre reconnaissance va également au Secrétariat ainsi qu'au Secrétaire général

qui, avec ses qualités particulières, a contribué de manière décisive à l'avenir prometteur de la nouvelle institution en désignant un conseil composé de personnalités éminentes et représentatives. Cette initiative permettra sans aucun doute à cette organisation et au monde de relever l'immense défi auquel fait face cette université et d'assurer que ses objectifs seront atteints, voire dépassés.

225. Je lance un appel fervent à tous les gouvernements pour qu'ils contribuent de manière décisive à cette nouvelle entreprise qui tend à renforcer les bases nécessaires à l'établissement d'un monde toujours plus juste et donc plus pacifique.

226. Le Costa Rica est certain que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer terminera ses travaux au printemps de 1982 à New York. Nous sommes disposés à prendre des décisions définitives au cours de cette dernière session et à aller ensuite à Caracas, avec toutes les nations participantes, pour adopter une convention sur le droit de la mer si longtemps attendue par la communauté internationale. C'est dans cet esprit que nous demandons à toutes les nations qui semblent avoir quelques problèmes sur le texte d'une convention forgée avec l'assistance et la compréhension de tous les participants de se joindre à nous avec toute la bonne volonté nécessaire pour parvenir à un consensus. Si l'on ne pouvait adopter une convention telle que celle qui est proposée dans le texte officiel de la Conférence, les relations entre nations riches et pauvres risqueraient de pâtir, et l'on créerait sans nul doute une nouvelle source de tension internationale.

227. Les droits de l'homme constituent l'une des questions auxquelles notre organisation a consacré beaucoup de temps et d'efforts. En tant que pierre de touche de notre politique étrangère, réaffirmée au cours de nombreuses déclarations, nous appuyons toute initiative tendant à faire observer strictement les droits de l'homme et à les protéger chaque fois que l'on chercherait à les violer ou à les léser.

228. La question des droits de l'homme devient de plus en plus pertinente et il est de plus en plus vital que la communauté internationale unisse ses efforts pour les protéger. Nous estimons que les droits de l'homme sont d'une importance universelle. Le Costa Rica estime que nous devons poursuivre nos efforts en vue de la création d'un poste de haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme.

229. Je voudrais attirer l'attention sur les préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son rapport à l'Assemblée générale face à l'absence de moyens appropriés qui permettraient de remplir la lacune qui existe dans le domaine de la promotion et du respect des droits de l'homme. De cette manière, le Costa Rica, ferme défenseur des droits de l'homme et des libertés fondamentales, cherche à renforcer le mécanisme international de protection et de promotion de ces droits afin de garantir ou d'améliorer les conditions de leur exercice sur le plan international.

230. Le Gouvernement du Costa Rica est gravement préoccupé par le problème grave des réfugiés qui, très souvent, met en danger la stabilité politique, sociale et économique des Etats et des régions affectés, particulièrement dans les pays en développement. C'est pourquoi le Costa Rica a parrainé la résolution 35/124 du 11 décembre 1980 sur cette question. Cette résolution représente un pas important vers la recherche d'une solution à ce problème à la présente session de l'Assemblée générale. A l'avenir, la communauté internationale sera amenée à inclure dans ses débats non seulement l'aspect humanitaire du problème mais également l'adoption de mesures préventives afin d'éviter de nouveaux courants de réfugiés.

231. Le Gouvernement du Costa Rica appuie les idées et les suggestions formulées au Conseil de sécurité par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne¹⁰ et exprime l'espoir que d'autres Etats Membres pourront contribuer à assurer que ces idées et suggestions soient discutées pleinement pour poursuivre une étroite coopération dans ce sens.

232. Le Costa Rica a demandé l'inclusion d'une nouvelle question qui s'intitule « Proclamation d'une année de la paix, d'un mois de la paix et d'une journée de la paix » [voir A/36/197], non seulement parce que nous avons une vocation pacifique mais aussi parce que mon pays a été l'hôte de la sixième Conférence triennale de l'Association internationale des présidents d'universités, tenue à San José du 28 juin au 3 juillet 1981, qui a formulé cette initiative. Mon gouvernement a accueilli avec plaisir cette proposition et a eu l'honneur de la transmettre à la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Je n'entrerai pas dans les détails du projet de résolution. Ce texte sera présenté aux délégations dans l'espoir qu'il recevra un large appui de l'Assemblée générale.

233. Je voudrais terminer en réaffirmant la foi de mon pays dans l'importance et la vitalité de l'Organisation. Nous croyons fermement dans le rôle décisif des Nations Unies pour l'avenir de l'humanité, dans un cadre de paix, de liberté et de justice universelle.

234. M. MIRGHANI (Soudan) [*interprétation de l'arabe*]: J'ai le grand plaisir de présenter nos sincères félicitations à M. Kittani, d'Iraq, pour son élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Le Soudan, qui entretient des relations étroites et fraternelles avec son pays, est certain que son expérience, sa sagesse et sa compétence dans les domaines politique et diplomatique lui permettront de conduire les délibérations de cette session aux résultats fructueux et constructifs auxquels nous aspirons tous.

235. Ma délégation voudrait également exprimer son appréciation au Président sortant, M. von Wechmar, pour la compétence et le talent avec lesquels il s'est acquitté de ses responsabilités en tant que président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale et de la session extraordinaire d'urgence sur la Namibie. Nous voulons exprimer également notre appréciation pour ses efforts inlassables en vue de créer une atmosphère favorable au progrès dans le lancement des négociations globales sur les questions économiques internationales les plus importantes.

236. Ma délégation souhaite chaleureusement la bienvenue à la République de Vanuatu et au Belize à l'occasion de leur admission aux Nations Unies. Nous sommes certains qu'elles apporteront une contribution positive et effective au travail de l'Organisation.

237. L'Assemblée générale se réunit à une période où la situation internationale est pleine de tensions, de conflits, où l'on constate une détérioration dans les relations internationales et une méfiance entre nations qui menacent gravement la paix et la sécurité internationales. Cette sombre situation pose un défi sérieux aux Nations Unies et à leurs principes et objectifs. La politique d'intervention dans les affaires intérieures des autres Etats et l'utilisation intensifiée du recours à la force dans les relations internationales en causant des conflits armés dans diverses parties du monde reflètent une contradiction troublante entre les engagements pris par les Etats Membres en vertu de la Charte et leurs actes et attitudes qui constituent des violations flagrantes de la Charte et un défi à l'Organisation internationale, sur laquelle les peuples du monde fondent tous leurs espoirs. Le fossé qui existe entre le respect des principes et des dispositions de la Charte et la conduite actuelle des Etats dans les relations internationales est devenu large et profond. En conséquence, une action

internationale sérieuse et responsable s'impose pour mettre fin à cette dangereuse situation. Ce n'est que grâce à la volonté politique et à la coopération objective de la communauté internationale, aujourd'hui et non pas demain, que nous pourrions créer une communauté internationale saine fondée sur l'égalité, la justice et l'interdépendance pour le bien-être de toute l'humanité.

238. Comme d'autres, nous avons souvent appelé l'attention sur le phénomène extrêmement dangereux sur le plan des relations internationales qu'est l'intervention dans les affaires intérieures des autres Etats. C'est un phénomène qui s'est manifesté à maintes reprises et s'est intensifié au cours des dernières années. Nous condamnons l'intervention, quelle qu'en soit la cause ou les prétextes, non seulement parce qu'elle contredit les principes régissant les relations internationales, menace la paix, la sécurité et le développement des Etats concernés mais également parce qu'elle menace la paix et la sécurité de régions entières obligeant de nombreux Etats et peuples, notamment les plus pauvres, à utiliser leurs maigres ressources pour leur défense plutôt que de les consacrer au développement économique et social si nécessaire et si pressant pour leurs peuples. C'est pourquoi le Soudan rejettera fermement et condamnera toujours cette tendance dangereuse dans les relations internationales et demande qu'il y soit mis fin avant qu'il ne soit trop tard pour éviter la catastrophe.

239. Les Etats de cette organisation, en général, et les pays du tiers monde, en particulier, doivent être conscients du fait que tout compromis ou indulgence pour ce qui est de l'ingérence dans les affaires des autres équivaut à renoncer à toutes les victoires remportées par les peuples du monde au cours de leur lutte longue et ardue contre toutes les formes de colonialisme, de répression et d'oppression.

240. Les principes du respect de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de l'unité de tous les Etats; le droit de tous les peuples à la liberté et à l'autodétermination perdent leur sens si un Etat quelconque, agissant de son propre chef ou encouragé par d'autres, se permet d'imposer son propre système ou sa propre idéologie à d'autres Etats et à d'autres peuples plus pauvres et plus faibles. C'est pourquoi le Soudan est fermement convaincu que tous les Etats se doivent de respecter ces principes fondamentaux qui sont à la base même des relations internationales contemporaines, conformément à la Charte des Nations Unies qui protège la souveraineté et l'indépendance de tous les Etats, notamment des Etats petits et faibles.

241. Le Soudan croit fermement dans les principes du règlement pacifique des différends et dans ceux de l'indémissibilité du recours à la force dans les relations internationales, conformément au droit international et autres instruments internationaux et notamment à la Charte des Nations Unies. Notre engagement envers ce principe est reflété par nos tentatives de contribuer à trouver des solutions pacifiques aux conflits, dans les régions tant africaine qu'arabe, par le biais du dialogue et de la médiation, maintenant ainsi des relations fraternelles de bon voisinage et renforçant les efforts de coopération en vue du développement et de la prospérité.

242. Partant de cette ferme conviction, il convient de faire état des initiatives et des efforts inlassables du Soudan, sous la direction de notre président lui-même, afin de résoudre de façon pacifique les différends dans la corne de l'Afrique par les négociations et le dialogue, car le règlement politique est le seul règlement durable et permanent. La situation socio-économique, les événements historiques dont cette région a été le témoin et son importance stratégique exigent des mesures concertées et sincères de la

part des pays et des peuples de la région pour permettre une coopération et une coexistence fraternelles, la canalisation de leurs ressources et capacités pour résoudre les problèmes urgents du développement économique et social, tels que les problèmes des réfugiés et de la sécheresse, que cette région a connus pendant plusieurs années. La sagesse, une approche rationnelle et l'intérêt mutuel exigent que les peuples et les Etats de la région œuvrent pour régler leurs différends et utiliser leurs ressources et richesses afin de servir leur propre intérêt et d'éviter de se laisser entraîner dans les conflits des superpuissances, ce qui, habituellement, entraîne une intervention étrangère et sape l'indépendance et la souveraineté nationales.

243. Le Soudan est également préoccupé par la situation au Tchad et a contribué activement aux tentatives visant à trouver un règlement politique pacifique, juste, qui garantirait, d'une part, l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Tchad et, de l'autre, la paix, la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la région. Nous espérons sincèrement que les résolutions adoptées sur le Tchad à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenue à Nairobi, seront pleinement mises en œuvre.

244. La question du Sahara occidental préoccupe également le Soudan. C'est la raison pour laquelle nous avons participé activement aux travaux du comité des sages africains créé par la conférence au sommet africain pour trouver une solution pacifique à la question. Nous notons avec satisfaction et fierté que le comité, avec l'assistance et la coopération de toutes les parties concernées, a été en mesure de convenir d'une base de règlement pratique et juste. Il convient de se féliciter du fait que toutes les parties se sont déclarées prêtes à accepter et à appliquer les décisions et recommandations du comité. Le Soudan estime que ce problème africain devrait être réglé sous l'égide de l'OUA.

245. Sur la scène internationale, notre engagement envers les principes du règlement pacifique des différends internationaux a été à l'origine des appels répétés que nous avons lancés pour trouver des solutions politiques équitables à la guerre qui se poursuit depuis plus d'un an entre l'Iraq et l'Iran, deux pays frères, pour résoudre pacifiquement la question afghane, mettant fin à l'intervention étrangère et permettant au peuple afghan de jouir de son droit à la liberté, à l'indépendance, à la souveraineté et au non-alignement, pour unifier pacifiquement la Corée, conformément aux aspirations légitimes de son peuple et pour régler la question de Chypre de façon à garantir son indépendance, son unité et son intégrité territoriale.

246. L'engagement du Soudan envers un règlement pacifique des différends internationaux se reflète également dans notre participation active à la Conférence internationale sur le Kampuchea, qui a eu lieu au mois de juillet dernier, et dans son acceptation à devenir membre du Comité spécial de cette conférence chargé d'étudier l'établissement d'un climat favorable à la solution pacifique et complète de la question du Kampuchea. Nous saisissons cette occasion pour exprimer à la communauté internationale notre profonde gratitude pour avoir choisi le Soudan comme membre du Comité et nous nous engageons à déployer tous nos efforts pour permettre au Comité de s'acquitter pleinement de ses responsabilités et de trouver une solution pacifique au problème kampuchéen.

247. Ces appels lancés par le Soudan pour éviter la confrontation et résoudre les différends par la voie du dialogue afin d'établir la paix et la stabilité nécessaire à la réalisation du progrès et de la prospérité et au maintien du patrimoine de l'humanité sont fort pertinents devant le phénomène inquiétant qu'est la course aux armements qui s'accélère dans le monde. Cette course effrayante se

déroule non seulement entre les grandes puissances mais également entre les pays en développement et pauvres qui devraient utiliser leurs ressources naturelles et humaines limitées aux fins du développement et de la construction et soulager ainsi la pauvreté, la famine, l'ignorance, la maladie et le sous-développement.

248. Il est triste et regrettable, et tout à la fois effrayant, de noter que le monde consacre à l'heure actuelle une somme astronomique de plus de 500 milliards de dollars au stockage d'armements capables de détruire le monde des dizaines de fois, alors que le monde traverse de graves crises économiques qui sapent ses fondations et menacent sa survie même. Il est impérieux de chercher en toute sincérité les moyens de trouver une solution pratique et rapide pour mettre fin à la course aux armements.

249. A ce stade, point n'est besoin de souligner ici l'importance fondamentale que la communauté internationale attache à la situation qui règne au Moyen-Orient. Elle continue, en l'absence d'un règlement juste de la question de Palestine, de menacer la paix et la sécurité internationales et d'aggraver le conflit dans la région. Les événements récents dont nous avons été les témoins cette année ont donné une nouvelle et alarmante dimension à la crise du Moyen-Orient. Aussi la communauté internationale doit-elle réfléchir à la question et évaluer les conséquences qui pourraient en résulter si des mesures appropriées ne sont pas prises en temps opportun.

250. Cette année a vu l'agression insensée et sans précédent d'Israël contre l'Iraq et la destruction des installations nucléaires pacifiques iraqiennes qui avaient d'ailleurs été soumises au contrôle international tel que prévu par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires auquel Israël a refusé d'adhérer. Cet acte criminel d'Israël, outre qu'il viole les normes et les instruments internationaux qui consacrent le respect de l'intégrité territoriale des Etats, de même que les principes qui régissent l'AIEA, constitue un déni flagrant des droits des peuples et des Etats de la région à mettre en valeur leurs ressources et richesses et à accéder au progrès et à la prospérité. La flagrante agression israélienne contre l'Iraq confirme ce que nous n'avons cessé de répéter depuis de nombreuses années à propos des ambitions sans bornes d'Israël en matière d'occupation, d'expansion et d'hégémonie. Sous prétexte d'assurer sa sécurité, Israël créa de toutes pièces une prétendue attaque arabe pour obtenir l'assistance et le soutien nécessaires à la réalisation de ses rêves et objectifs illégitimes.

251. Israël ne s'est pas contenté de bombarder le centre de recherche nucléaire iraquien et, du même coup, de violer l'intégrité territoriale de ce pays et celle d'autres pays voisins, il a aussi lancé une agression délibérée contre le Liban, détruisant des maisons, des écoles, des lieux de prière, des routes et des camps de réfugiés civils, essayant par là de mener à bien son plan criminel d'exterminer le peuple palestinien où qu'il se trouve.

252. Ces graves événements et les pratiques inhumaines dont le régime sioniste fait usage à Jérusalem et dans tous les territoires arabes occupés sont la preuve de ce qu'aucune paix juste et durable ne pourra être établie dans la région tant qu'Israël persistera dans sa politique d'agression et d'expansion et tant que la réaction de la communauté internationale se limitera à une simple dénonciation et à une simple condamnation.

253. Demandons-nous donc — et nous avons le droit de nous le demander — combien de temps cette étrange et bizarre situation au Moyen-Orient pourra encore durer? Combien de temps encore le peuple palestinien sera-t-il condamné à rester dans des camps de réfugiés malgré les nombreuses résolutions de notre organisation et d'autres instances réaffirmant ses droits nationaux et ses droits de l'homme légitimes, y compris son droit à l'autodétermina-

tion et à la création d'un Etat indépendant et souverain en Palestine? Avons-nous besoin de répéter chaque année du haut de cette tribune qu'une paix juste et durable au Moyen-Orient dépend toujours du retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis juin 1967, y compris Jérusalem? Devons-nous encore élaborer sur le fait qu'une paix complète et juste dans cette région dépend toujours du plein respect par Israël des résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui condamnent l'acquisition de territoires par la force et l'agression? Avons-nous encore besoin d'affirmer qu'une paix juste, durable et complète dans la région ne pourra être réalisée sans la participation de l'OLP?

254. La situation qui se détériore au Moyen-Orient constitue le défi le plus grave lancé à la communauté internationale et à la capacité de cette organisation de mettre en œuvre les nobles principes et objectifs sur lesquels elle repose. Parmi ces principes, il faut citer en tout premier lieu le respect du droit inaliénable de tous les peuples à la vie, à la liberté et à l'autodétermination, de même que l'inadmissibilité de l'agression, de l'expansion et de l'acquisition de territoires par la force. Le mépris d'Israël pour ces principes et son non-respect des résolutions et dispositions adoptées par cette organisation font que tous les Etats Membres se doivent de faire face à leurs responsabilités internationales. La violation préméditée d'Israël des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international ne laisse à la communauté internationale d'autre choix que celui d'appliquer les dispositions prévues au Chapitre VII de la Charte à l'encontre d'Israël.

255. La situation qui se détériore en Afrique australe exige également que la communauté internationale l'examine d'urgence. Dans cette région, des politiques et pratiques barbares sont le fait d'un autre régime raciste, en violation du droit et des instruments internationaux et des résolutions des Nations Unies. Le régime minoritaire blanc d'Afrique du Sud est le reflet fidèle de même qu'un allié naturel du Gouvernement sioniste d'Israël. A preuve, la similitude de leurs pratiques agressives et expansionnistes et l'étroite coopération de ces deux régimes mis hors la loi par la communauté internationale.

256. En Namibie où la situation menace gravement la paix et la sécurité mondiales et où la communauté internationale a reconnu la nécessité d'un règlement pacifique de la question conformément aux dispositions de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, l'Afrique du Sud cherche encore à saper les efforts internationaux afin de pouvoir perpétuer sa domination et son exploitation des ressources de ce pays.

257. L'Afrique du Sud a participé aux longues et difficiles négociations qui ont abouti à la résolution 435 (1978) et s'est engagée à la mettre en œuvre. Elle est également consciente de la tolérance et de la sagesse dont ont fait preuve la SWAPO et les pays africains en acceptant ce compromis et en s'engageant à le mettre pleinement en œuvre afin de parvenir à un règlement pacifique de la question de Namibie.

258. Il est clair que l'Afrique du Sud ne modifiera ni sa position ni sa politique en Namibie, à moins que la communauté internationale, et notamment les pays occidentaux, ne se montre ferme vis-à-vis de l'Afrique du Sud, dans le sens de la résolution ES-8/2 adoptée lors de la huitième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, consacrée à la Namibie, qui a eu lieu au début du mois dernier. Tous les Etats se doivent de mettre en œuvre les sanctions contre l'Afrique du Sud afin de l'obliger à respecter la volonté internationale et à se conformer aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

259. Nous en appelons à tous les Etats Membres, quels que soient leurs régimes sociaux, pour qu'ils fassent preuve de la plus grande coopération dans le respect et la mise en œuvre de ces sanctions générales, de manière à isoler totalement le régime raciste d'Afrique du Sud. Les cinq pays occidentaux qui ont joué un rôle significatif dans l'élaboration du plan, qui figure dans la résolution 435 (1978), se doivent plus que les autres de faire pression sur l'Afrique du Sud afin d'obliger cette dernière à mettre en œuvre la résolution du Conseil de sécurité, ce qui réglerait d'une façon pacifique la question namibienne avant que la situation n'explode et ne menace les intérêts de tous dans cette région vitale. Nous nous félicitons des efforts déployés par les cinq pays occidentaux pour trouver une solution juste et pacifique de la question namibienne. Nous sommes certains qu'ils poursuivront leurs efforts quels que soient les obstacles et les difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

260. Le peuple et le Gouvernement du Soudan observent avec beaucoup d'attention et de préoccupation l'aggravation de la situation en Afrique du Sud, due aux mesures répressives accentuées du régime raciste à l'encontre de la population autochtone majoritaire et à l'obstination de ce régime à mettre en œuvre la politique et les pratiques d'*apartheid* que la communauté internationale a rejetées et condamnées. Le Soudan et l'Afrique tout entière ont à maintes reprises, ici et dans d'autres instances internationales, souligné les dangers inhérents à la politique raciste de l'Afrique du Sud, en particulier à ce que le Gouvernement sud-africain appelle la politique de « développement séparé des races », ou ce que le reste du monde appelle « *apartheid* ». Il y a également la politique de « changement progressif », expression qu'utilise le régime raciste minoritaire de Pretoria pour tenter de leurrer la communauté internationale en lui faisant croire qu'une amélioration graduelle de leur régime inhumain est en cours en Afrique du Sud.

261. Notre rejet de toute cette politique vient de ce que nous avons conscience des intentions réelles de la minorité raciste en Afrique du Sud et sommes convaincus que cette politique et ces mesures racistes ne sont que du vent n'affectant en rien la structure fondamentale du hideux régime d'*apartheid* qui garantit, d'une part, la persistance de la domination et l'exploitation de la minorité blanche et qui, d'autre part, contraint la majorité noire autochtone à vivre dans la pauvreté, dans l'oppression et en étrangère sur son propre territoire.

262. Nous mettons en garde contre les conséquences graves qu'il y aurait à se féliciter des manœuvres présentes et futures de Pretoria ou à y ajouter foi, car elles visent à amadouer l'opinion publique mondiale et à balayer la lutte de nos frères en Afrique du Sud pour la liberté et l'égalité. Pretoria ne doit pas opérer des changements limités et superficiels; il doit déraciner et bannir le système d'*apartheid*, et créer une société saine et démocratique où la majorité exercerait son droit naturel et légitime à la liberté et à la souveraineté dans sa propre patrie.

263. Cela nous semble inévitable, car la lutte et la résistance héroïques de la majorité noire s'intensifient, malgré la politique répressive et les nouvelles pratiques oppressives que le régime raciste ne cesse d'inventer. Il est cependant triste et décevant de constater le silence de nombreux pays devant la politique de déportation et de dispersion des autorités racistes, qui consiste à déplacer des personnes dans les régions appelées bantoustans. Cette politique a d'ailleurs été rejetée et déclarée nulle et non avenue par la communauté internationale.

264. Les événements graves qui sont intervenus en Afrique australe et la menace qu'ils font peser sur la paix et la sécurité non seulement en Afrique mais aussi dans le

monde entier font plus que jamais apparaître la nécessité pour la communauté internationale, représentée dans cette assemblée, non seulement de condamner et de déclarer illégales toutes ces pratiques des autorités racistes, mais également de commencer à appliquer contre l'Afrique du Sud les sanctions d'ensemble figurant dans le Chapitre VII de la Charte.

265. Malheureusement, la situation économique internationale n'est guère meilleure que la situation politique. Ces dernières années, et notamment cette année, nous avons assisté à une aggravation intensifiée de la situation économique mondiale, dont les conséquences graves pour les pays en développement risquent de saper non seulement les efforts déployés par ces pays pour leur développement, mais également leur capacité à satisfaire les besoins fondamentaux de leur population.

266. L'adoption de la nouvelle Stratégie internationale du développement pour les années 80 par cette assemblée au cours de la trente-cinquième session [résolution 35/56] a ravivé les espoirs en une coopération économique internationale plus serrée qui accentuerait le développement des pays en développement, dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel ordre économique international. Cependant, les revers qu'a subis la coopération économique internationale au cours de cette année — tels qu'ils sont reflétés dans les échecs et les déceptions qui ont marqué les préparatifs des négociations globales, la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, le système de financement de la coopération scientifique et technique pour le développement et ailleurs — ont montré que rien n'a vraiment changé depuis l'année dernière et que les positions rigides et intransigeantes de certains pays développés, qui ont d'ailleurs provoqué l'échec de la onzième session extraordinaire de l'année dernière, n'ont fait que se durcir cette année.

267. L'absence, chez certains pays développés, de la volonté de prendre part de manière positive à la recherche de solutions à la crise économique actuelle et surtout les problèmes chroniques que connaissent les pays en développement constituent un élément grave qui menace non seulement d'enliser le dialogue en vue d'une coopération économique internationale plus rationnelle et plus fructueuse, mais aussi de détruire la base encore fragile que la communauté internationale a réussi à élaborer, dans le cadre des Nations Unies, comme point de départ dans ses efforts pour instaurer un monde interdépendant sur le plan économique, fondé sur la coopération pour le bien de tous plutôt que sur un affrontement et des intérêts nationaux étroits, dont nous avons subi les amers résultats au cours des années 30. La situation est encore aggravée par la crise économique mondiale et ses conséquences sur l'économie des pays en développement, car les pays développés ont recours à une politique nationale à court terme, à des mesures protectionnistes, à une politique inflationniste, à des taux d'intérêt élevés, à une réduction de l'assistance publique aux pays en développement, à la création de barrières tarifaires et non tarifaires à l'encontre des produits venant des pays en développement, et à la limitation du transfert de la technologie vers ces pays.

268. L'un des événements les plus importants survenus récemment dans le domaine économique fut la convocation de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui a eu lieu à Paris au cours de la première moitié de septembre dernier. A notre avis, la convocation de cette conférence est, en soi, la reconnaissance internationale de la situation économique grave que connaît une trentaine de pays en développement aux prises avec des problèmes particuliers de structure qui menacent

leur survie même dans la situation économique internationale actuelle. Elle est aussi la concrétisation du souhait de la communauté internationale de trouver rapidement des solutions fructueuses à ces problèmes, souhait qui se retrouve dans l'élaboration et l'adoption par la Conférence du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés⁶. Quand bien même les résultats de la Conférence ne répondraient pas aux demandes et aux espoirs des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés, l'adoption du Programme d'action et les engagements pris en vue de sa mise en œuvre représentent un pas considérable vers le règlement radical des problèmes des pays les moins avancés, d'une façon qui leur permettrait de réaliser un développement économique et social soutenu. L'engagement de la plupart des pays développés de consacrer 0,7 p. 100 de leur revenu aux fins de l'assistance publique au développement et l'engagement d'un grand nombre d'entre eux d'allouer 0,15 p. 100 de leur revenu aux pays les moins avancés afin de doubler cette assistance publique, d'ici à 1985, sont des indices sérieux et encourageants des perspectives de mise en œuvre du Nouveau programme d'action arrêté à Paris.

269. Les pays les moins avancés, et en vérité les autres pays en développement, non seulement se heurtent aux graves problèmes posés par la crise économique internationale, et notamment les problèmes alimentaires et énergétiques, mais ont également à faire face à d'autres problèmes graves tels que les catastrophes naturelles et l'afflux de réfugiés, qui grèvent leur économie déjà faible, qui épuisent leurs maigres ressources et détournent les efforts qui sont censés être orientés vers le développement économique et social.

270. Le Soudan, en tant que l'un des pays africains les moins avancés qui accueille un grand nombre de réfugiés, accorde une importance cruciale aux problèmes des réfugiés dans le monde en général, et en Afrique en particulier. Nous sommes préoccupés non seulement par les aspects humanitaires du problème des réfugiés, mais par les graves effets que cela entraîne sur le plan du développement économique et social des pays d'accueil et des pays d'origine. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes félicités de la convocation de la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique qui s'est tenue à Genève en avril dernier, sur une initiative africaine soutenue par la communauté internationale.

271. Nous nous félicitons que la Conférence ait réussi à mettre en lumière la condition des réfugiés en Afrique et à indiquer la nature et l'ampleur de l'assistance urgente et nécessaire à apporter aux réfugiés et aux pays qui les accueillent. La participation active à cette conférence est une claire manifestation de l'inquiétude ressentie devant ce problème par la communauté internationale et de l'appui qu'elle est prête à donner aux réfugiés africains. Les contributions annoncées ont certes été bien en deçà de celles nécessaires pour répondre aux besoins des réfugiés en Afrique; nous estimons que la Conférence a constitué un pas dans la bonne direction qui devrait être suivi par d'autres mesures et engagements internationaux proportionnels à l'ampleur des problèmes à un moment où de nouvelles vagues de réfugiés grèvent davantage encore les économies des pays d'accueil.

272. Nous en appelons à tous les Etats, institutions, organisations et individus qui ont annoncé des contributions au cours de la Conférence de Genève ou en dehors, pour qu'ils mettent de toute urgence leurs contributions à la disposition des réfugiés de manière à faire face à la situation critique des réfugiés et à leurs besoins pressants. Les projets d'installation des réfugiés qui ont été présentés à la Conférence par de nombreux Etats africains, notamment par le Soudan, ont été bien préparés et devraient en

tant que tels être financés par les ressources annoncées au cours de la Conférence. La plupart de ces projets, y compris le projet soudanais, visent à fournir des installations permanentes aux réfugiés, en leur assurant leur autosuffisance et en leur permettant de s'intégrer dans les programmes nationaux de développement social et économique.

273. En conclusion, je voudrais réitérer notre conviction que malgré les tensions qui marquent les relations internationales d'aujourd'hui, et malgré l'écart qui existe entre les comportements internationaux tels que prescrits par la Charte et les pratiques des Etats, nous espérons toujours que la sagesse prévaudra et que tous les Etats respecteront les principes et objectifs de la Charte comme étant le meilleur cadre régissant les relations entre les Etats et encourageant leur coopération sur une base civilisée et rationnelle. Les crises politiques, militaires et économiques qui frappent le monde d'aujourd'hui ne devraient pas causer un pessimisme indu mais devraient nous pousser à déployer davantage d'efforts pour créer une communauté internationale reposant sur la paix et la justice.

274. Le peuple et le Gouvernement de la République démocratique du Soudan voudraient réitérer ici même leur engagement envers les principes et objectifs des Nations Unies, et assurer qu'ils œuvreront inlassablement afin de renforcer ces principes de façon à assurer la paix et la prospérité pour toutes les nations.

275. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

276. M. de PINIÉS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Ce matin [21^e séance], au cours de l'intervention du Ministre des affaires étrangères du Maroc, certaines affirmations ont été faites à propos desquelles ma délégation souhaite faire les mises au point suivantes.

277. Le Ministre espagnol des affaires étrangères, dans la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée le 24 septembre [12^e séance], a établi la position officielle du Gouvernement espagnol en ce qui concerne la question du Sahara occidental. Il me reste à rappeler à l'Assemblée la lettre¹¹ que j'avais adressée au Secrétaire général, en date du 26 février 1976, dans laquelle, entre autres choses, il était indiqué que le Gouvernement espagnol mettait définitivement fin à sa présence dans le territoire et se considérait désormais comme dégagé de toute responsabilité de caractère international à son égard.

278. Le Ministre des affaires étrangères du Maroc s'est référé aux villes espagnoles de Ceuta et Melilla et à leurs dépendances en alléguant de prétendus droits qu'aurait son pays. Je dois une fois de plus, au nom de mon gouvernement, réfuter de telles affirmations et réaffirmer la pleine souveraineté et le caractère espagnols de ces deux villes qui font partie intégrante du territoire de mon pays, dans tous leurs éléments — ethniques, culturels, juridiques et politiques —, sans qu'il soit besoin d'établir de parallélisme à ce sujet avec le statut de Gibraltar.

279. M. MOHAMED (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : S'agissant de la déclaration faite à cette séance par le Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie déformant la décision de l'OUA concernant le différend entre la Somalie et l'Ethiopie, je souhaiterais réserver le droit de ma délégation de parler à un stade ultérieur.

280. Si j'ai demandé à prendre la parole maintenant, c'est pour répondre à la déclaration faite hier [19^e séance] par le Ministre des affaires étrangères du Yémen démocratique qui a estimé bon d'avancer des allégations erronées à l'égard de mon pays. Le Ministre a dit du haut de cette tribune que la Somalie avait offert son territoire comme base à l'impérialisme international pour la domination de la région.

281. Je saisis donc cette occasion pour rétablir les faits et informer l'Assemblée que mon gouvernement n'a pas offert son territoire comme base à un pays étranger quelconque. Notre politique à cet égard est claire et logique. Nous préconisons le démantèlement de toutes les bases étrangères, le retrait de toutes les troupes étrangères de la région et la cessation des rivalités entre superpuissances.

282. Notre intérêt et celui de tous les petits pays pauvres et en développement, y compris le Yémen démocratique, nous commandent de nous en tenir à une politique de non-alignement véritable et de prendre des mesures positives, de façon que notre rêve commun de faire de l'océan Indien une zone de paix puisse se réaliser. Cela nous permettrait de consacrer notre attention au développement social et économique de nos pays respectifs et à celui de la région dans son ensemble. Cela nous permettrait également de trouver des solutions locales aux problèmes locaux.

283. Toutefois, la politique du régime actuel du Yémen démocratique est loin d'être simple. Il ne voit pas les choses de cette façon. Pour lui, à tort ou à raison, l'Occident est l'ennemi, l'Occident est résolu à dominer la région, l'Occident a l'intention de piller les richesses de la région, et ainsi de suite. Comme on pouvait donc s'y attendre, le Yémen démocratique continue de condamner l'Occident et de trouver des excuses aux activités de l'autre superpuissance. Non seulement il a fait de l'ensemble du pays un entrepôt à l'usage de l'autre superpuissance, mais il a accepté de devenir son instrument pour appliquer ses desseins dans la région.

284. On se demande comment un représentant d'un régime dont la raison d'être est de servir de tremplin à une superpuissance peut accuser un autre pays qui, jusqu'à présent, n'a pas un seul soldat étranger sur son territoire et n'a jamais permis non plus qu'on y installe des bases. Peut-être n'a-t-il pas tiré la leçon des paroles de ces sages qui ont dit, entre autres, que celui qui vit dans une maison de verre de devrait pas jeter de pierres.

285. Mme NAVAS (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous avons entendu, tel un vieux disque RCA Victor, la réponse du représentant du Gouvernement vénézuélien [20^e séance]. Elle reproduit, comme ces enregistrements, « la voix de son maître », mais elle n'a pu réfuter nos affirmations.

286. Si, aujourd'hui, certains gouvernements d'Amérique latine ont l'intention de rééditer la servilité des années 60, cela est dû seulement à leur obéissance au diktat de la nouvelle administration yankee. Nous souhaitons leur rappeler les paroles du général Omar Torrijos, héritier et continuateur de la tradition de lutte pro-américaine de Simón Bolívar et de José Martí : « Chaque minute d'isolement à l'égard de Cuba c'est soixante secondes de honte pour le continent. »

287. A Cuba, on ne condamne pas les poètes, même s'ils font de la mauvaise littérature. Nous condamnons par contre les sbires, les tortionnaires et les saboteurs. Nous espérons que le Gouvernement démocrate-chrétien du Venezuela agira de même envers les criminels terroristes qui ont fait sauter l'avion civil de la Compañía Cubana de Aviación, où plus de 70 passagers ont perdu la vie. Les lâches, les exploiters, les richards, les clochards et autres marginaux ont effectivement quitté Cuba. Ils ont trouvé leur paradis dans les sociétés capitalistes corrompues, où ils peuvent continuer d'exploiter les autres et de s'enrichir à leurs dépens.

288. Il y a un siècle déjà, dans son étude « Notre Amérique », José Martí s'est référé aux « déserteurs qui demandent un fusil dans les armées de l'Amérique du Nord » et vont « avec la vermine portant cravate, maudissant le sein qui les a nourris, portant l'écriteau de traître sur l'épaule de leur vareuse de papier ». Et il précisait : « Il faut charger les navires de ces insectes nuisibles qui rongent les os de la patrie qui les nourrit. »

289. Pour cette raison, notre peuple est le peuple auquel aspirait Martí, celui qui a foi en sa terre et auquel le courage ne manque pas; le peuple milicien, ouvrier, paysan, étudiant, intellectuel; les 10 millions de Cubains qui, chaque jour, dans les usines, dans les champs, dans les universités et dans des endroits éloignés accomplissent leurs tâches internationalistes et écrivent le grand poème épique de la révolution.

290. M. SHAMMA (Jordanie) [interprétation de l'anglais] : Il n'est pas rare que le représentant de l'entité sioniste dans la Palestine arabe recoure à des déformations pour avancer des mensonges sionistes devant cette assemblée. L'histoire de notre région est mieux connue de nous, Arabes, que d'un étranger à notre région. C'est un fait que les juifs du monde entier sont venus en Palestine pour chasser les habitants arabes légitimes de leur patrie.

291. Ma délégation voudrait énoncer les faits simplement : la Jordanie appartient aux Jordaniens et la Palestine appartient aux Palestiniens. Et aucun terroriste sioniste ne changera ce fait par des déformations historiques.

292. Nous avons espéré que le représentant sioniste, plutôt que d'offrir notre pays aux Palestiniens, reconnaîtrait ou admettrait le droit des victimes de l'hégémonie sioniste — le peuple palestinien — à l'autodétermination. Mais c'était trop attendre d'une entité qui s'est établie sur les ruines du peuple palestinien.

293. Il suffit de dire que le représentant sioniste lui-même était l'un des terroristes qui ont chassé les Palestiniens de leur patrie, la Palestine. Aussi, comment pouvons-nous nous attendre qu'il reconnaisse le droit des Palestiniens à retourner dans leur patrie? C'est pour cela qu'il voudrait que mon pays serve de refuge aux victimes de ses crimes.

294. Je ne désire pas m'étendre sur le caractère légal ou illégal du Mandat britannique, mais je tiens à dire qu'il n'y avait rien dans ce mandat infâme qui prévoyait que mon pays, la Jordanie, devait être une patrie pour les Palestiniens qui vivaient depuis des siècles dans ce qui est aujourd'hui Israël. Ce fait suffit à réfuter les mensonges que l'on vient d'entendre de la bouche du représentant sioniste. Au contraire, le Mandat reconnaissait la région située à l'ouest du Jourdain comme étant la patrie des Palestiniens. Donc, la région située à l'ouest du Jourdain constitue la Palestine et continuera d'être la patrie des Palestiniens. C'est la raison pour laquelle ce mandat indiquait que rien ne devrait être fait qui puisse porter préjudice aux droits des Palestiniens en Palestine, occupée maintenant par ce qu'on appelle Israël.

295. La Jordanie rejette les revendications sionistes et son empiètement sur l'indépendance et l'intégrité de la Jordanie qui ont été reconnues par les Nations Unies.

296. M. AL-ZAHAWI (Iraq) [interprétation de l'anglais] : J'ai lu la déclaration faite cet après-midi par M. Shamir. Ce n'était qu'une insulte aux Nations Unies et à l'intelligence de tous les représentants participant à la session.

297. Le monde sait très bien qu'Israël tient l'infâme record du plus grand nombre de condamnations dans les annales des Nations Unies, pour ses actes d'agression persistants et ses violations de la Charte et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

298. M. Shamir a pris la parole ici pour faire l'éloge des accords de Camp David, en tant que seule voie possible menant à la paix. Il a même eu l'audace de critiquer l'attitude des Nations Unies à l'égard de ces accords.

299. Examinons le passé de M. Shamir, en tant que l'un des sionistes qui, selon ses propres termes, peut « inaugurer une ère de paix et de coopération véritables dans la région ».

300. Lorsqu'on a su que M. Shamir devait être nommé ministre des affaires étrangères d'Israël, le *Times* de Lon-

dres a publié, le 10 mars 1980, un article, où il est dit notamment :

« ... [Israël va nommer un nouveau ministre des affaires étrangères], M. Yitzhak Shamir, connu pour être un « faucon » en ce qui concerne la question de Palestine et l'un des fondateurs de la fameuse « bande Stern », qui a mené, dans les années 40, une campagne terroriste sanglante contre les Britanniques.

« ...

« Le futur Ministre des affaires étrangères a déjà fait savoir qu'il appuie fermement le droit des juifs à s'établir dans tous les territoires arabes occupés.

« M. Shamir s'est abstenu de voter pour appuyer les accords de Camp David, et l'on pense d'une façon générale qu'il aurait voté ouvertement contre, s'il n'avait pas été le Président [de la Knesset].

« ...

« Il a vite acquis la réputation de combattant clandestin implacable, et s'est joint par la suite à ceux qui ont rompu avec l'Irgun (dirigé par M. Begin) pour fonder le groupe plus petit et extrémiste connu sous le nom de bande Stern. Les détails concernant le rôle joué par M. Shamir dans les différentes atrocités commises par ce groupe ne sont pas clairs.

« Les activités de la bande Stern ont été en grande partie responsables du sentiment antijuif qui a imprégné les forces britanniques en Palestine.

« A part les attaques sauvages commises contre des soldats britanniques et des citoyens arabes, la bande a été également responsable de l'assassinat de lord Moyne, ministre britannique au Caire en 1944, et du comte Bernadotte, Médiateur des Nations Unies, qui a été tué en 1948 après avoir été envoyé à Jérusalem pour appliquer le plan de partage de la Palestine.

« M. Shamir est revenu après la création de l'Etat d'Israël, en 1948, et a joué, plus tard, un rôle éminent en tant qu'agent pour le Mossad, service de renseignements israélien.

« ... M. Shamir va reprendre le Ministère des affaires étrangères à un moment où son influence a beaucoup diminué, les négociations cruciales sur l'autonomie palestinienne et le processus de normalisation des liens avec l'Egypte étant pris en main par d'autres ministères.

« ...

« On compte que chez lui M. Shamir accordera un appui politique important à son ancien rival clandestin, M. Begin, surtout en ce qui concerne l'application de la décision permettant aux juifs de s'établir au cœur d'Hébron. »

Voilà pour ce qui est de l'appel à la paix lancé ici aujourd'hui par M. Shamir.

301. Par ailleurs, l'orateur a également eu l'audace d'essayer de justifier l'attaque criminelle préméditée d'Israël contre les installations nucléaires irakiennes, qui sont soumises aux garanties de l'AIEA, en attaquant la politique de résistance de l'Iraq à l'agression israélienne et son refus d'accepter le diktat israélien et sioniste.

302. M. Shamir s'est plaint que la question des actes d'agression d'Israël contre l'Iraq « ait été libellée d'une façon qui tend clairement à préjuger du résultat du débat ». M. Shamir devrait ouvrir les yeux et se rendre compte que l'attaque armée israélienne contre l'Iraq a déjà été condamnée universellement comme étant injustifiée, non provoquée, inexcusable et absolument inadmissible.

303. M. Shamir a eu l'audace d'attaquer le programme nucléaire irakien, alors qu'Israël est la seule partie de la région à avoir acquis la capacité nucléaire, secrètement et par des méthodes criminelles. Ce que M. Shamir a dit ici

aujourd'hui non seulement est sans fondement mais est une invention que même des Israéliens responsables refusent de croire.

304. M. Richard Wilson, professeur de physique et ancien directeur de l'Energy and Environmental Policy Center à l'Université Harvard, a dit ce qui suit dans un article publié dans le *Christian Science Monitor* du 24 juin 1981 :

« L'Iraq a signé ce traité [sur la non-prolifération]. Je ne vois aucune indication tangible que l'Iraq ne suive pas ses prescriptions. J'en ai parlé à d'éminents scientifiques et diplomates français, avec le Département d'Etat des Etats-Unis et l'AIEA, et ils ne m'ont donné aucune indication de ce genre.

« Par conséquent, le but le plus vraisemblable du réacteur Osirak bombardé par les Israéliens était de permettre à l'Iraq de devenir le premier centre de recherche du monde arabe, un MIT (Massachusetts Institute of Technology) arabe, et d'aider à faire de Bagdad le centre scientifique et culturel qu'il était il y a des siècles.

« ...

« Pendant plus d'un an, les journaux israéliens ont déclaré que l'Iraq se préparait à fabriquer une bombe nucléaire avec l'aide de la France et de l'Italie. J'ai demandé à de grands scientifiques israéliens, y compris le Pr Yuval Neeman, ancien directeur scientifique de la Commission de l'énergie atomique israélienne, s'ils avaient des preuves tangibles de la chose. Ni les scientifiques, ni les journaux, ni le gouvernement n'en ont produit. »

305. Par ailleurs, Ernest W. Lefever, à la page 65 du livre intitulé *Nuclear Arms in the Third World — U.S. Policy Dilemma* et publié par The Brookings Institution de Washington, a dit ce qui suit au sujet du programme nucléaire israélien :

« Le 26 juin 1978, la CIA a autorisé la publication d'un mémorandum en date du 4 septembre 1974, qui révélait sa conclusion qu'Israël avait produit des armes atomiques. La conclusion se fondait sur l'acquisition par Israël de larges quantités d'uranium, en partie par des moyens clandestins, la nature ambiguë des efforts israéliens en matière d'uranium enrichi, et les vastes investissements israéliens dans un système de missiles coûteux conçu pour abriter des ogives nucléaires. »

Cet extrait est cité par l'auteur du mémorandum de la CIA — Central Intelligence Agency —, intitulé « Prospects for Further Proliferation of Nuclear Weapons », du 4 septembre 1974. M. Lefever dit ensuite, à la page 142 de son livre :

« Israël est le seul Etat du tiers monde qui semble avoir, sur le plan militaire, une importante force nucléaire d'une dizaine de bombes et les moyens de les lancer sur des objectifs plausibles. Aucun autre pays liminal n'en acquerra vraisemblablement avant 1985. »

306. Nous sommes également saisis du rapport établi par le Groupe d'experts chargé d'établir une étude sur l'armement nucléaire israélien, sur la demande du Secrétaire général [A/36/431]. Je ne vais pas le citer. Les représentants peuvent en obtenir des exemplaires auprès du Secrétariat.

307. Enfin, aucun représentant ici présent ne pourrait certainement prendre au sérieux l'appel hypocrite lancé cet après-midi par M. Shamir en vue de la création d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient. Les résolutions 3263 (XXIX), 3474 (XXX), 31/71, 32/82, 33/64 et 34/77 de l'Assemblée générale demandaient toutes la création d'une zone dénucléarisée dans la région et invitaient toutes les parties à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Israël a été le seul Membre des Nations Unies à s'abstenir sur toutes ces résolutions. L'appel lancé par M. Shamir en vue de négociations directes pour créer

une telle zone n'est qu'un moyen de propagande très clair pour éviter l'adhésion par Israël au système des garanties de l'AIEA et l'application de ces garanties à toutes ses installations nucléaires. Israël, par ses actions, a lui-même détruit toute crédibilité qu'il aurait pu avoir aux yeux de la communauté internationale. Ces manœuvres de propagande sont considérées pour ce qu'elles sont — ni plus ni moins.

308. M. SINCLAIR (Guyane) [interprétation de l'anglais] : Il est certainement instructif pour l'Assemblée que, prenant lui-même la parole jeudi dernier [12^e séance] au sujet de la revendication de son pays sur plus des deux tiers du territoire de la Guyane, le Ministre des affaires étrangères du Venezuela ait jugé bon d'avoir recours à la tactique de mauvais goût consistant à se référer à ce qu'il appelle la répression interne en Guyane et d'exploiter la tragédie humaine du massacre de Jonestown pour appuyer cette revendication.

309. Tous les membres de l'Assemblée savent que le massacre de Jonestown n'a absolument rien à voir avec la fausse revendication que le Venezuela maintient à l'encontre de mon pays. Je n'ai pas l'intention de suivre le Ministre sur cette voie. Je ne mentionne cela que pour attirer l'attention sur son impertinence et montrer jusqu'où peut aller le Venezuela pour justifier ses visées territoriales à l'encontre de la Guyane.

310. Lorsque le Ministre vénézuélien a parlé du fond de la question au lieu de faire état de faits juridiques et historiques dont il serait bon, a-t-il dit, que l'Assemblée ait connaissance, ce que nous avons entendu, c'est une déformation délibérée de l'histoire que le Venezuela a cherché à faire croire à la communauté internationale à propos de la frontière entre nos deux pays. Je dois rappeler à l'Assemblée que c'est ce même ministre des affaires étrangères érudit qui, le 8 juin 1981, dans une lettre adressée au Président de la Banque mondiale, a cherché d'un geste unilatéral de sa baguette magique à effacer la réalité de la sentence arbitrale rendue à Paris en 1899 avec une simple description facile la qualifiant de non existante. Nous devons avoir cela présent à l'esprit lorsque nous examinons ce que le Venezuela nous présente comme des faits historiques.

311. L'un de ces prétendus faits historiques c'est qu'à l'époque des guerres napoléoniennes la frontière occidentale de la Guyane néerlandaise était la rivière Essequibo. C'est là pure invention vénézuélienne. Le territoire qui est aujourd'hui la Guyane correspond en gros à la région occupée par les colonies néerlandaises de Berbice, Demerara et d'Essequibo, qui avaient été établies au XVII^e siècle. Ces colonies furent officiellement reconnues par l'Espagne dans le Traité de Münster de 1648, plus de 100 ans avant les guerres napoléoniennes.

312. A ce jour, un fort néerlandais s'élève dans la région d'Essequibo, en Guyane, région qui, selon le Venezuela, lui a été volée par les Britanniques. Ce fort porte le nom néerlandais de *Kyk Over Al* et il a été construit en l'année 1616. Les Vénézuéliens construisaient-ils des forts néerlandais? Je le demande. En fait, il y a des témoignages de la présence néerlandaise aussi loin, à l'ouest du fleuve Essequibo, que dans la crique de Barima, en territoire aujourd'hui vénézuélien où, selon le commandant espagnol Juan Valdez, en 1776 avaient lieu des foires commerciales caribo-néerlandaises. A Pointe Barima, on a effectivement trouvé les vestiges d'un fort qui prouvaient qu'il y avait bien eu une réelle occupation hollandaise. Il est évident que la version que le Venezuela donne des faits historiques, comme il en est de ses autres interprétations de l'histoire, montre encore jusqu'où le Venezuela peut aller pour réaliser sa prétention illégale aux deux-tiers de mon pays.

313. A la suite de l'échec de plusieurs tentatives de la Grande-Bretagne et du Venezuela pour se mettre d'accord

sur la délimitation de la frontière, les exigences respectives des deux parties ont été soumises à un arbitrage par le Traité de Washington en 1897. Le Ministre des affaires étrangères du Venezuela a dit qu'il n'y avait pas de juges ni d'avocats vénézuéliens lors des séances d'arbitrage, mais il a omis de dire quelle était la nationalité des juges et avocats qui représentaient le Venezuela. Selon le Traité de 1897, un tribunal composé de deux juges du côté de la Grande-Bretagne, deux juges du côté du Venezuela, et un cinquième sur lequel les quatre précédents devaient se mettre d'accord, qui présiderait le tribunal, devait être constitué. Des deux juges du côté vénézuélien, un devait être nommé par les juges de la Cour suprême des Etats-Unis et l'autre par le Président du Venezuela. Les juges de la Cour suprême ont choisi l'un d'entre eux. Ce que le Ministre vénézuélien n'a pas dit à l'Assemblée, c'est qu'à l'époque le Président du Venezuela, alors qu'il avait la possibilité de choisir un représentant vénézuélien, a librement et délibérément décidé de confier la défense des intérêts vénézuéliens en la matière à nul autre que le Président de la Cour suprême des Etats-Unis. Il convient de se rappeler que c'est grâce à la diplomatie vénézuélienne que les Etats-Unis ont participé activement au différend entre le Venezuela et la Grande-Bretagne, à la fin des années 1890. En fait, l'appui donné au Venezuela par les Etats-Unis à l'époque était tel que, dans les paroles du Ministre des affaires étrangères vénézuélien lorsqu'il s'est adressé à la Commission politique spéciale en 1962¹², les Etats-Unis étaient sur le point d'entrer en guerre avec la Grande-Bretagne à propos de la frontière orientale du Venezuela. Donc, le fait qu'aucun juge vénézuélien n'a participé à l'arbitrage n'a rien à voir avec l'équité ou la justice de celui-ci, comme le Ministre des affaires étrangères du Venezuela l'a insinué. Le Président du Venezuela a choisi librement un représentant qui, selon lui, défendrait au mieux les intérêts vénézuéliens et il n'y a pas de preuve que quelque au Venezuela ait été insatisfait de cet arrangement.

314. La position de la Guyane à cet égard est simple et nette. La frontière entre nos deux pays a été décidée par la sentence arbitrale de 1899. Le Venezuela s'est librement engagé, par le Traité de Washington de 1897, à accepter cette sentence comme le règlement complet, définitif et parfait de cette frontière. Nous nous en tenons à cette sentence arbitrale.

315. Même si cette sentence s'avérait non valide, la terre réclamée par le Venezuela ne lui reviendrait pas automatiquement. En 1899, le tribunal a arbitré entre les revendications opposées de deux parties. Si le jugement du tribunal s'avérait non valide, la solution ne serait pas simplement de donner satisfaction à la revendication de l'une de ces deux parties. Dans une telle situation, quelle que soit la procédure de règlement adoptée, la justice et le bon sens demandent que les deux parties retournent au *statu quo ante*, que l'on tienne compte des revendications des deux parties, y compris celle de la Guyane sur les régions d'Amakura, de Barima, et de Guyini, qu'elle avait perdues au bénéfice du Venezuela à la suite de la sentence arbitrale. Je répète la question que mon premier ministre a posée ici, il y a quelques jours : le Gouvernement du Venezuela est-il prêt à examiner sur un pied d'égalité une réclamation de notre part concernant un territoire qui est actuellement considéré comme une partie du Venezuela [*ibid.*, par. 66].

316. Nous nous en tenons à l'Accord de Genève de 1966¹³, dont nous avons toujours respecté scrupuleusement les termes, malgré les pressions dont nous avons fait l'objet de la part du Venezuela afin qu'il soit donné satisfaction à sa demande. Lorsque le Protocole de Port of Spain¹⁴ expirera en juin 1982, les parties concernées tomberont à nouveau sous le coup de l'Accord de Genève et devront respecter les dispositions de l'Article 33 de la Charte des Nations Unies. Nous estimons que si cet accord est mis en œuvre de bonne foi il permettra de placer les relations

de la Guyane et du Venezuela sur une base sûre et d'établir un régime de paix et d'harmonie entre nos deux pays. Si le Gouvernement du Venezuela désire vraiment voir un tel régime instauré et s'il est prêt à faire preuve de la bonne foi nécessaire, nous sommes prêts à entamer des discussions.

317. L'attitude de la Guyane n'est donc pas une attitude d'« intransigeance absolue », comme le dit le Ministre des affaires étrangères du Venezuela. Cependant, nous avons la ferme résolution de résister à toute tentative du Venezuela d'annuler unilatéralement la sentence de 1899, sans chercher auparavant à faire valoir ses arguments. Si tout ce qu'un Etat devait faire pour obtenir une révision de sa frontière était d'alléguer la nullité ou la non-existence de l'accord établissant cette frontière, sans avoir à donner la preuve de cette allégation, notre planète se trouverait prise dans un tourbillon aux proportions effroyables et inimaginables.

318. Il est bien connu que ce n'est pas la première fois que la question de la frontière entre le Venezuela et la Guyane est soulevée à l'Assemblée. Elle l'a été, ici, en 1962, non pas par la Guyane mais par le Venezuela. La délégation de la Guyane ne cherchera donc pas à s'excuser pour avoir soulevé cette question, à son tour, à l'Assemblée, cette année. Le Premier Ministre de mon pays a décrit les actions commises par le Gouvernement du Venezuela, en violation de l'Accord de Genève de 1966 comme d'autres accords solennels qu'il avait conclus librement, tant avant qu'après 1966, à propos de notre frontière commune. Ce manque de respect des accords internationaux pratiqué constamment par le Venezuela, s'ajoutant à ses mesures de pression et d'agression économique, dont nous avons été l'objet, suscite notre profonde inquiétude à propos de la façon dont le Gouvernement du Venezuela a l'intention de poursuivre sa revendication sur le territoire de la Guyane.

319. La Guyane a foi en l'Organisation pour garantir la sécurité des petits Etats. Nous ne sommes pas un peuple agressif. Nous n'avons pas de desseins ou d'ambitions sur le territoire du Venezuela. Nous ne voulons que la paix et l'harmonie dans nos relations extérieures, en particulier avec nos voisins, et nous aspirons à un règlement rapide de cette controverse. Nous sommes décidés à utiliser tous les moyens pacifiques pour résoudre tout différend que nous pourrions avoir avec notre voisin, le Venezuela.

320. M. EL-FATTAL (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : A cause de l'heure tardive, je serai aussi bref que possible. Je voudrais me référer à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, le 29 septembre [*17^e séance*], qui comprenait une analyse complète des causes de la détérioration de la situation au Moyen-Orient depuis les accords de Camp David.

321. Il n'est pas nécessaire de répondre aux arguments fallacieux d'Israël, car notre position de principe a été exposée en détail dans cette allocution. Mais il y a certains points que nous devons mentionner, parce qu'ils contiennent des tromperies et des distorsions et témoignent, en outre, de l'intransigeance habituelle d'une entité raciste qui s'est installée en Palestine par la force des armes. M. Shamir vient de dire : « Le Gouvernement et le peuple d'Israël ont toujours défendu les idéaux et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies*. » [*Supra.*, par. 151.]

322. Est-ce vrai? Comment Israël a-t-il été créé? Comment Israël a-t-il été établi? A-t-on oublié qu'Israël a été créé par une majorité obtenue grâce à des manœuvres — des manœuvres américaines? La délégation américaine se rappelle de la façon dont les votes ont été imposés aux Etats et obtenus en faveur du partage de la Palestine. Je

* Cité en anglais par l'orateur.

me demande comment le Ministre des affaires étrangères d'un pays dont le Gouvernement, selon lui, a toujours respecté les idéaux et les principes de la Charte des Nations Unies peut faire une telle déclaration tout en sachant que, du point de vue juridique, Israël a été créé par une recommandation sur laquelle le peuple palestinien n'a pu donner son avis, et ce contrairement au droit à l'autodétermination qui est consacré dans la Charte.

323. M. Shamir a-t-il oublié qu'Israël a été accepté au sein de cette organisation sous conditions? C'est le seul Etat dont l'admission a été assortie de conditions. Tout le monde peut lire la résolution acceptant l'admission d'Israël et énonçant les conditions qui lui étaient imposées. Parmi ces conditions, on peut mentionner l'obligation de respecter les résolutions des Nations Unies. Israël a-t-il respecté ces résolutions? Mettre en œuvre les résolutions des Nations Unies équivaut à protéger la Charte.

324. Et M. Shamir se présente ici et déclare que le Gouvernement d'Israël et son peuple « ont toujours défendu les idéaux et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies »*. Et, plus loin, il déclare :

« Il ne pourrait en être autrement car la tradition intellectuelle et morale d'Israël a donné naissance à certains des plus importants éléments inhérents à la forme et au sens même de cette organisation. L'amour fraternel, la justice sociale, le règne de droit, sur le plan national et international* ... » [Ibid.]

325. Voilà ce que disent les intellectuels israéliens. Mais lorsque la Charte a été élaborée, Israël n'existait pas. Des juifs, de même que des chrétiens et des musulmans, ont pris part à l'élaboration de la Charte. La Charte a-t-elle été également judaïsée après la judaïsation de la Palestine? Nous faisons une distinction entre le judaïsme et le sionisme. Israël est le sionisme, l'Etat sioniste qui est implanté dans notre région.

326. M. Shamir a parlé de la fraternité des hommes. Où est la fraternité des hommes? Se trouve-t-elle dans le déni des droits du peuple palestinien? Se trouve-t-elle dans le déracinement des milliers de Palestiniens de leurs foyers par la force en 1948? M. Shamir parle également de justice sociale, alors que dans les territoires occupés par Israël il existe quatre classes sociales, superposées, les Arabes sous domination israélienne étant au bas de l'échelle. Où se trouve la justice sociale? Il parle du règne du droit. Où se trouve le règne du droit? Serait-il dans la quatrième Convention de Genève¹⁵, qui régit la situation dans les territoires arabes occupés et qu'Israël se refuse à respecter. Où se trouve donc le règne du droit? Il parle également du droit international, mais le droit international est évincé par le droit interne dans les territoires occupés. Israël ne reconnaît pas la Convention de Genève dont les dispositions doivent être appliquées dans les territoires arabes occupés. Où est donc le règne du droit?

327. M. Shamir évoque les principes consacrés dans la Charte et dit que ces principes « sont nés et ont pris racine parmi les pasteurs et les agriculteurs de Judée et d'Israël, bien avant d'être acceptés en tant que principes de la vie internationale actuelle »*. [Ibid.]

328. N'y a-t-il pas eu en Palestine d'autres bergers qui n'étaient pas juifs? La pensée et l'intellect en Palestine se

limitent-ils à la pensée et à l'intellect juifs? Les Arabes n'ont-ils pas vécu en Palestine pendant des milliers d'années? Ne pensaient-ils point? N'ont-ils pas contribué à la culture et à la civilisation universelles? N'ont-ils pas apporté certaines idées qui sont conformes aux valeurs et aux principes de la Charte des Nations Unies?

329. Qu'en est-il de toute cette intransigeance raciste sioniste qui monopolise même la pensée humaine, en prétendant que c'est la pensée juive?

330. Nous devons également mentionner les insultes de la délégation israélienne à l'égard des Nations Unies. Israël prétend que nous possédons une « majorité automatique ». Si nous appliquons cette logique en ce qui concerne Israël nous devons également l'appliquer en ce qui concerne l'Afrique du Sud. Israël cherche à protéger l'Afrique du Sud en prétendant que l'Assemblée générale vote toujours, à la majorité, contre l'Afrique du Sud. Tous les orateurs qui m'ont précédé ont mentionné les droits du peuple palestinien, dont le droit à l'autodétermination. Les résolutions pour lesquelles la majorité a voté faisaient-elles une discrimination à l'égard d'Israël? Oui, parce qu'Israël est un Etat d'occupation. Il y a eu également discrimination contre l'Afrique du Sud parce que c'est un Etat raciste qui occupe le territoire d'autrui. Oui, il y a discrimination, mais elle est exigée par nous et par la Charte même des Nations Unies.

331. M. FADHLI (Yémen démocratique) [interprétation de l'anglais] : Ma délégation a écouté les accusations lancées contre mon pays par le représentant de la Somalie. Ma délégation rejette ces accusations et se réserve le droit d'y répondre ultérieurement.

La séance est levée à 19 h 30.

NOTES

1. Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.
2. Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-sixième année, Supplément de juillet, août et septembre 1981, document S/14659, annexe.
3. Présentés au cours d'une entrevue radiodiffusée transmise par le Riyadh Domestic Service, le 7 août 1981. Pour le texte de cette entrevue, voir le Foreign Broadcast Information Service, Daily Report, FBIS-MEA-81-153, du 10 août 1981, vol. V, n° 153, p. C.3.
4. Voir Documents du Conseil de sécurité, trente-sixième année, 2300^e séance.
5. Adoptées ultérieurement en tant que résolution 36/100.
6. Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.
7. Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, 2187^e séance.
8. Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y Río de Oro.
9. A/35/468 et Corr.1, annexe I.
10. Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, 2189^e séance.
11. Ibid., Supplément de janvier, février et mars 1976, document S/11997.
12. Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Commission politique spéciale, 348^e séance, par. 21.
13. Voir Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 561, n° 8192.
14. Ibid., vol. 801, n° 11410, p. 183.
15. Ibid., vol. 75, n° 973, p. 287.